

Biblioteka
U. M. K.
Toruń

290238

ADAM SKAŁKOWSKI

JULIUSZ ENOCH

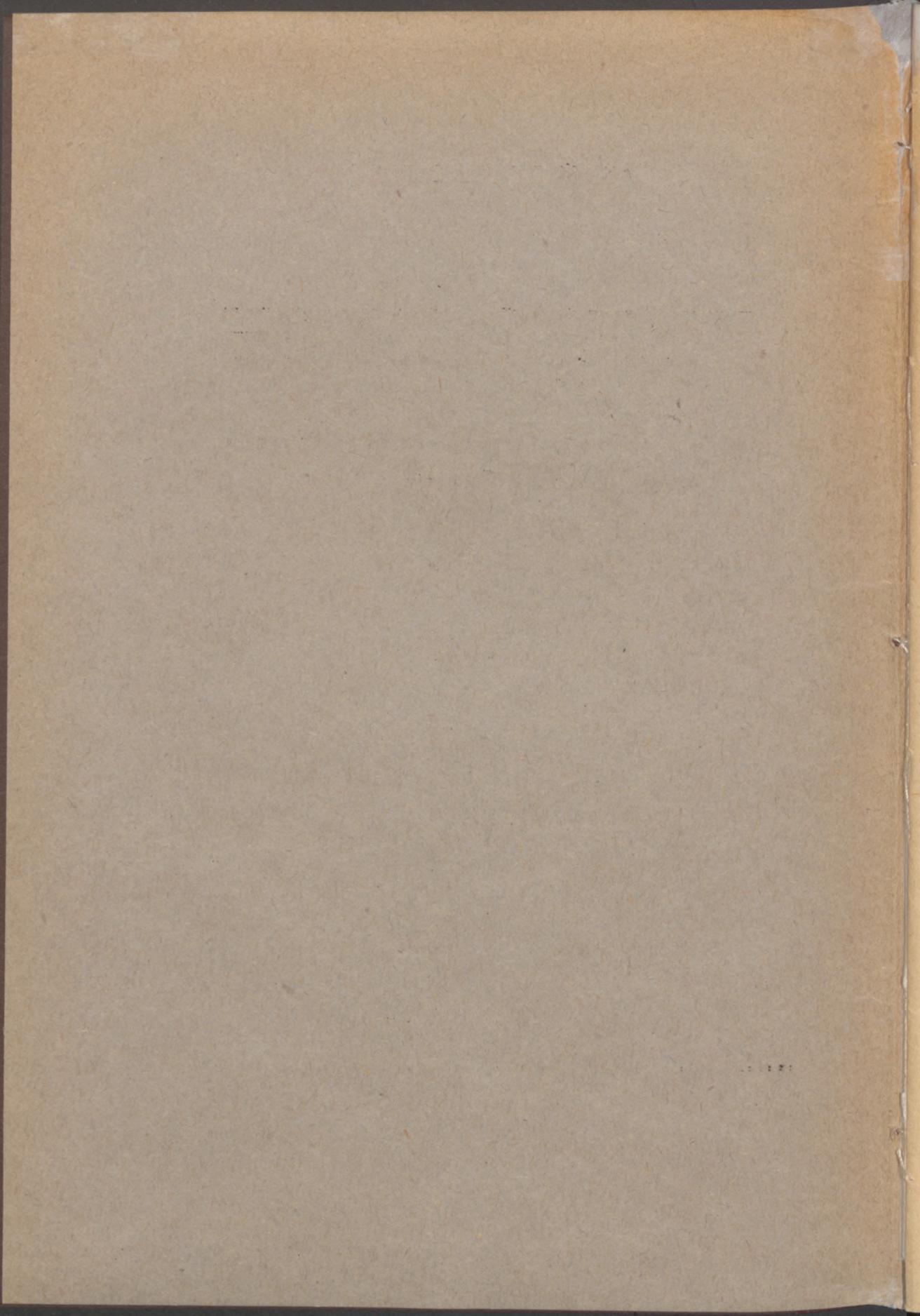
I JEGO PISMA

W SPRAWACH POLSKO-ROSYJSKICH

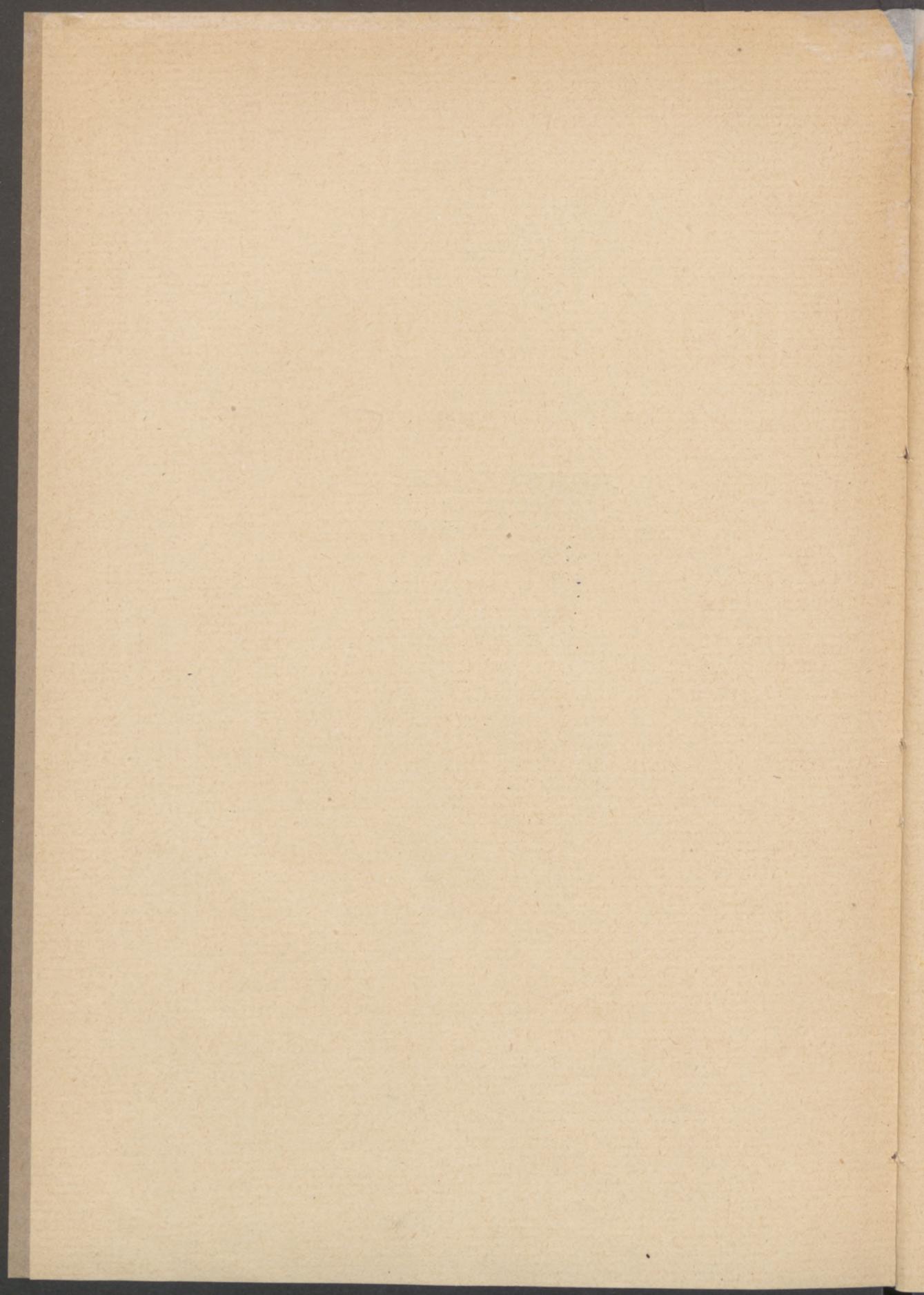
(1861 — 1864)



KÓRNIK MCMXLVII
NAKŁADEM FUNDACJI ZAKŁADY KÓRNICKIE



JULIUSZ ENOCH
I JEGO PISMA
W SPRAWACH POLSKO-ROSYJSKICH
(1861—1864)



ADAM SKAŁKOWSKI

JULIUSZ ENOCH

I JEGO PISMA

W SPRAWACH POLSKO-ROSYJSKICH

(1861 — 1864)



KÓRNIK MCMXLVII
NAKŁADEM FUNDACJI ZAKŁADY KÓRNICKIE

ODBITKA Z 4-GO ZESZYTU
PAMIĘTNIA BIBLIOTEKI KÓRNICKIEJ

290238



K. 1800/57

104	ODBITO W DRUKARNI INSTYTUTU RZEMIEŚLNICZO-PRZEMYSŁOWEGO W POZNANIU — UL. DZIAŁYŃSKICH 4	K-27478
-----	--------------------------------------------------------------------------------------------	---------

JULIUSZ ENOCH

I JEGO PISMA W SPRAWACH POLSKO-ROSYJSKICH (1861—1864)

Życiorys Juliusza Enocha wcale dokładny i znakomitą jego charakterystykę podał „Przegląd Lwowski” zaraz w roku 1880 (X 454-461). To o nim wspomnienie pośmiertne trzeba tylko odświeżyć, aby mieć obraz tego wybitnego męża stanu z epoki powstania styczniowego. Zataił się on w historiografii owej doby, gdyż w dziełach jej poświęconych mówiono o nim nie wiele i tylko w związku z Aleksandrem Wielopolskim, a nawet, wbrew tradycji, umniejszano jego rolę. Oddawał mu sprawiedliwość Lisicki, ale Przyborowski chwiał się w zdaniu wobec podniesionych wątpliwości. Wprawdzie sam Enoch sprostował niektóre uwłaczające mu wersje, ale uczynił to anonimowo w broszurach, drukowanych za granicą jako rękopis, zaczem nie będących w handlu i na ogół nieznanymi. Miały też z jego zlecenia być wydane „Oeuvres posthumes du secrétaire d'Etat d'Enoch” i to w dwu częściach, z których pierwsza miała objąć pisma, dotyczące spraw Polski i Rosji, druga Francji. Do tego wszakże nie przyszło i miały się sprawdzić słowa Enocha z listu do Piotra Walewskiego: „Les morts meurent comme les vivants”.

Ogłaszam poniżej część jego pism z archiwum rodzinnego Stablewskich na podstawie kopij, które sporządziłem z początkiem sierpnia 1939 r. za pobytu w Antoninku pod Poznaniem. Prócz wspomnianych rzadkich druków znajdowały się tam inne materiały, z których nie skorzystałem tak dla braku czasu jak ze względu, że ich właściciel redaktor Stefan Stablewski mógł je sam zużytkować, należąc do cechu literatów i historyków. Zanotowałem za krótkiego w Antoninku pobytu: Akta Rady Stanu z roku 1861, zeszyt zawierający streszczenie rozmów Enocha z hr. Arnimem na wyspie Wight i w Londynie w październiku 1877, memoriał Zielińskiego z racji manifestu z 30 marca — 12 kwietnia 1863 r., z uwagami Ogińskiego i toż w przekładzie francuskim p. t. „Mémoire sur le développement à donner aux institutions octroyées au Royaume de Pologne à propos du

manifeste du 30 Mars — 12 Avril 1863", „lettres d'Enoch concernant la question Karnicki" („dont certains passages à publier"), listy Klaczki z 1874 i 1876 (o teatrze, Ludwiku XIV, France-humanité), Kłobukowskiego A. (24. VIII. 1864), Stanisława Platęra (17. IX. 1864), Zielińskiego (1867), Orłowa (1874), Zygm. Wielopolskiego, Łęskiego (1866), Julii Bonaparte (1866), i i. Prócz objętych niniejszym wydawnictwem miały wejść do późniejszej edycji pism Enocha: „Mémoire sur les finances de la Russie", „Etude sur la question du monopole des tabacs en France, présenté au ministre des finances à Pétersbourg", „Projet d'un code de commerce international", „Unité de l'Allemagne et l'équilibre européen", „Origine et phases de mon factum Unité de l'Allemagne et l'équilibre européen", „Correspondance concernant l'Etat politique de la France pendant et après la guerre de 1870", „Correspondance sur différents sujets littéraires". — W Antoninku wisiał nadto piękny portret Juliusza Enocha pędzła Andrzeja Mniszcha z r. 1878, jako dopełnienie opisu jego postaci podanego w „Przeglądzie Lwowskim", wedle którego był „małego wzrostu, cienki i kościsty, wyprostowany, sztywny, o wysokim czole, dużym nosie i zaciętych ogolonych wargach". („Au physique, c'était un homme de taille moyenne, maigre, osseux, la tête forte" — jak podało w nekrologu „Figaro").

Metryka Juliusza Kazimierza Mamerta trojga imion Enocha, wystawiona w Miłkowicach 5 kwietnia 1825, podaje, że urodził się 29 kwietnia 1822 w Kutnie jako syn Jakuba i Felicji de Flatów i że rodzicami chrzestnymi byli Kazimierz Dziekoński, pułkownik, i Józefa Górską, żona pułkownika, zaś świadkami: Mamertus Dłuski, pułkownik, z żoną. Parafia Miłkowice leży przy szosie Warta—Uniejów, ale akt spisany został właściwie w miejscowości Zaspy, oddalonej o kilometr. Można z dużym prawdopodobieństwem z dokumentu tego domyślić się, że chrzest odbył się w okolicznościach dramatycznych. Przyszły mąż stanu zdaje się być wyrwanym ze swego środowiska przez opiekunów, nawykłych działać ze stanowczością wojskowych, zresztą niewątpliwie za częściową przynajmniej zgodą rodziny i przez wielką dla niej życzliwość. Enochowie czyli Henchowie byli bowiem z pochodzenia Izraelitami. Dziad Juliusza Hirsch, urodzony w Starogardzie pod Szczecinem, przybył do Polski po drugim rozbiore i osiedlił się w Wieruszowie nad Prosną jako lekarz. W rozprawie doktorskiej, złożonej na uniwersytecie frankfurckim (nad Odrą), określony jest jako „Vie-

rusoviae Polonus", a traktował w niej o kołtunie (plica polonica), który wtedy zaczęto zwalczać. Zainteresowaniem tym zbliżał się do Marcinkowskiego a w wyższej jeszcze mierze swą filantropią syn jego Jakub-Kazimierz. Urodzony w Sokołowie (kaliskim) w r. 1785, doktoryzował się również we Frankfurcie i był czynny najpierw jako fizyk w Warcie, następnie w powiecie gostyńskim i ostrowskim, w końcu w Warszawie, gdzie zmarł w r. 1847 i został pochowany na Powązkach. Wzywany nawet do chorych z rodzin panujących i odznaczony wielu orderami zasłużył się zwłaszcza założeniem w r. 1833 Towarzystwa dla podniesienia Buska-zdroju. Juliusza wszakże kształcono w innym kierunku, niż wskazywała tradycja dwu ostatnich pokoleń.

Po ukończeniu VI klasy gimnazjum gubernialnego w Warszawie, gdzie zwrócił na siebie uwagę dyrektora głównego prezydującego w Komisji Rządowej Spraw Wewnętrznych, Duchownych i Oświecenia Publicznego E. Gołowina, w r. 1837 wysłany został do Petersburga na kurs kadecki w korpusie inżynierów. „Pobył tam upodobaniem Enocha bardzo był przeciwny”. Szczęściem naczelny prokurator IX departamentu Rządzącego Senatu This odkrył jego zdolności prawnicze i od r. 1839 zatrudnił go jako młodszego pomocnika w komisji przygotowawczej do ułożenia i rewizji ustaw dla Królestwa Polskiego. Za tegoż poparciem i w uznaniu jego gorliwej pracy tak w Komitecie Prawodawczym jak t. zw. Tronowym, rozpatrującym prośby podawane cesarzowi za pobytu w Królestwie Polskiem, dopuszczony został w r. 1843, a więc w wieku zaledwie lat 21, do egzaminu na wyższe urzędy sądowe II klasy przed odnośną komisją guberni mazowieckiej. Dla pogłębienia wiadomości teoretycznych uczęszczał na kursa prawne w Warszawie. Pełnił wtedy obowiązki sekretarza w IX departamencie Rządzącego Senatu. Małżeństwo jego, chociaż wedle tradycji rodzinnej zawarte z miłości, było także dźwignią w karierze. Poślubił (8 stycznia 1845 w kościele św. Andrzeja w Warszawie) Laurę Zofię Brodowską, córkę Karola, rzeczywistego radcy stanu i naczelnego prokuratora Senatu. Wedle stanu służby przydzielony od jesieni (18. X.) tego roku do trybunału cywilnego guberni warszawskiej, a po trzech latach (od 12. IX. 1848) mianowany pełniącym obowiązki sędziego, był powoływany do czynności wymagających zaufania (jak do przeprowadzenia śledztwa w przedmiocie nadużyć w sądzie pokoju okręgu siennickiego). Od r. 1850 wyznaczony na tymczasowe-

go zastępcę referenta Ogólnego Zebrania Senatu i do pomocy przy opracowaniu nowej ustawy emerytalnej, przy pozostawieniu innych obowiązków i płacy sędziego, został jeszcze z polecenia namiestnika Królestwa zaliczony do składu komitetu, który pod prezydencją sekretarza stanu przy Radzie Administracyjnej miał ułożyć sprawozdanie rządu za rok 1849 dla cesarza. Ze zleczanych czynności wywiązywał się widocznie ku zadowoleniu przełożonych, gdyż wkrótce osiągnął rangę VI klasy, mianowany rozkazem cesarskim z 20 lutego 1851 referentem Ogólnego Zebrania Senatu. Należał w tymże roku do oddzielnej komisji pilnującej spalania biletów kasowych i bankowych z depozytu umorzenia długu krajowego i znowu współdziałał w sporządzeniu obrazu czynności władz Królestwa Polskiego za rok 1850. Był wówczas także członkiem Heroldii i powołując się na swą rangę służbową wniósł podanie, aby stosownie do artykułu IV prawa o szlachectwie z r. 1836 wpisany został w księgę szlachty dziedzicznej guberni warszawskiej, o czym też marszałek jej powiadomił go 11 marca 1852. Jakoż otrzymał herb „Topaz”. — W dobę pomikołajewską wszedł jako radca kolegialny, a od 1857 roku naczelnym prokurator, zajmował czołowe wśród urzędników Polaków miejsce. „Nie był to “ — wprawdzie — „umysł twórczy, lecz czynny i jasny, przy tym logiczny i praktyczny”.

W nowym układzie rzeczy wzrosło jeszcze znaczenie jego i wpływ, bo następca Paskiewicza na zamku warszawskim Gorczakow zasięgał u niego rady w kwestiach administracyjnych, zwłaszcza że Enoch znał zapatrywania społeczeństwa, zadzierżgnawszy stosunki z wyższym towarzystwem stołecznym. „Gładki, dowcipny, dobrego serca i usłużny umiał sobie jednać ludzi i był ogólnie lubiany”. Do wielkiego świata lgnął namiętnie i może tym bardziej, że nie miał rodziny (zraziwszy się do żony podobno z powodu jej niepunktualności, a w późniejszych latach pożyciu ich na przeszkodzie stanęła trawiąca jego organizm choroba). Dla namiestnika nie tylko nad Wisłą był „faktorem”, ale towarzyszył mu w podróżach do Petersburga, gdzie i w najwyższych sferach dawano posłuch jego przedstawieniom. Stąd też gdy zaczął się na przedwiośniu roku 1861 ruch rewolucyjny w Warszawie, wobec którego władze rosyjskie stały bezradne, Enoch odegrał rolę bardzo wybitną.

Jego memoriał z 2 marca 1861 niewątpliwie zaważył, gdy wahano się nad Nową, jaką obrać drogę. Słusznie wysuwał go na czoło swych pism politycznych, gdy w ich wydaniu pośmiertnym chciał się upomnieć o należne mu w historii miejsce. Po wydaniu monografii Lisickiego zaczęła się dyskusja, gdyż Jan Karnicki, senator i były sekretarz stanu przy Radzie Administracyjnej, przypisał sobie główną zasługę w uzyskaniu reform autonomicznych dla Królestwa Polskiego, ogłaszając datowaną w Dreźnie 1878 roku anonimową broszurkę p. t. „Suum cuique”. Kilka słów z powodu niektórych ustępów dzieła pod tytułem „Aleksander Wielopolski”. Według niego już 27 lutego (1861), w dniu pogrzebu pięciu ofiar, został wyznaczony przez namiestnika do przedstawienia w Petersburgu jego poglądów na położenie i środki zaradcze, a instrukcje otrzymał od Gorczakowa tylko ustne. Dopiero „na samem już wsiadaniu do pojazdu”, w nocy z 2 na 3-marca, „miał chwilową z naczelnym prokuratorem Enochem rozmowę, w której ten ostatni udzielił mu pobieżnie, powzięte jakoby przez siebie, wiadomości względem życzeń, jakie w gronie poważnego obywatelstwa krajowego co do spodziewanych reform objawiać się miały”. W Petersburgu działał wedle własnego rozumienia. Toteż końcowa tych wywodów konkluzja brzmiała: „Memoriał Enocha, gdyby był znanym w Petersburgu, utrudniłby Karnickiemu spełnienie ważnego zadania”. —

Dotknięty takim przedstawieniem rzeczy ogłosił w Lipsku w roku następnym (również bezimiennie, i co więcej „bez wolności przedruku” „jako manuskrypt”) „Odpowiedź na drezdeńską broszurę „Suum cuique...” Opóźnienie tłumaczył „obowiązkiem służbowej tajemnicy”, zaś tok zdarzeń z przedwiośnia 1861 oświetlił w tym sposobie: 27 lutego został powołany przez Gorczakowa do zredagowania w jego obecności szczegółowego sprawozdania o starciu między wojskiem a ludnością. „Codzienne odtąd i niemal całodzienne przebywanie u namiestnika i uczestnictwo w wielu owoczesnych czynnościach wytworzyły w Enochu przekonanie o konieczności szczegółowego zwrócenia uwagi ks. Gorczakowa na potrzebę zmian normalny stan rzeczy zapewnić mogących, obok energicznego stłumienia wszelkiego nieporządku i ulicznego ruchu. Stąd myśl memoriału i przedstawienia objętych nim wniosków przy pierwszej sposobności”. Za najważniejszą uważał zmianę osób rządzących, a zwłaszcza przez wyodrębnienie wydziału wyznań z Komisji Spraw Wewnętrznych, a to dla odjęcia jego

kierownictwa prezydującemu tam Muchanowowi, który jako prawosławny nie mógł mieć ufności duchowieństwa katolickiego, zaś cieszył się „dzięki prawości charakteru” wpływem na Gorczakowa, dającego mu posłuch w sprawach politycznych. Tak powstał memoriał z 2 marca 1861, oddany w tymże dniu na zamku warszawskim, lecz rozbiorowi jego przeszkodził doraźnie natłok spraw bieżących. „Rozmowa przerwana została wręczeniem namiestnikowi nadeszłych depeesz”. Po ich odczytaniu Gorczakow zlecił Enochowi jechać do Petersburga z wyjaśnieniami, bez szczegółowych instrukcji, tylko dla przedstawienia alternatywy krwawych represji lub reform. Nadto otrzymał zlecenia do kanclerza. Jednakże, jak to w swej „Odpowiedzi” przedstawia, stało się inaczej. Spotkawszy się z wchodzącym do zamku Karnickim, wobec żalu tego, że nie jemu została powierzona ta misja, zawrócił i zmienił postanowienie namiestnika. Być może, iż Gorczakow zapomniał był o poprzednim w tej mierze porozumiewaniu się z Karnickim, gdyż „stracił głowę”, Enoch zaś uważał, że brakło mu w Petersburgu stosunków, które posiadał tamten. Zresztą w pomienionej „Odpowiedzi” zastrzeża się, iż nie miał „tak przeważnego wpływu na ks. Gorczakowa”, jaki mu przypisywano, i że ten wyprawiając Karnickiego o 1-szej z południa nie powziął jeszcze decyzji co do wniosków memoriału doręczonego tegoż dnia rano, nie decydując się tak lekkomyślnie w sprawach pierwszorzędnej ważności bez porozumienia z monarchą. Wszakże 6 marca podjął w myśl memoriału pertraktacje z Wielopolskim. Ten zaś z memoriału tylko jeden wniosek odrzucił a utworzenie Komisji Wyznań i Oświecenia postawił nawet na czele swego programu. Tak więc memoriał Enocha ani nie był tajemnicą ani bez istotnego wpływu. Uwagi na nim marginesowe Płatonowa, który kierował sekretariatem dla spraw polskich w Petersburgu, są tego dowodem.

Przed ogłoszeniem „Odpowiedzi” Enoch porozumiewał się z Kretkowskim, który (według relacji Karnickiego) jako jeden z najwybitniejszych urzędników Komisji Skarbu wówczas także odegrał znaczną rolę, bo 23 marca 1861 przybył nad Newę z ostrzeżeniem namiestnika, iż trzeba jak najprędzej oficjalnie ogłosić reformy, i z radą, by powołać Wielopolskiego. Kretkowskiemu później przypisywano nawet autorstwo memoriału z 2 marca 1861. To, że z nim znosił się Enoch, kiedy przygotowywał swą odpowiedź na broszurę „Suum cuique”, potwierdza jego udział w redakcji memoriału

i bądź co bądź należy przypuścić, iż w swej misji petersburskiej miał w nim busolę, wskazującą, czego się trzymać. Że w tak przełomowej chwili, na przedwiośniu 1861-go, czołowi przedstawiciele biurokracji naszej współdziałali, pomni tradycji autonomii Królestwa Polskiego i w ścisłej ze swym społeczeństwem łączności, jest czymś prostym i naturalnym. Wszakże niewątpliwie wśród nich Enochowi należy, w historii przyznać miejsce przodujące. Wprawdzie pozostał w Warszawie, ale stąd wychodziła inicjatywa, tu mógł wpływać na Gorczakowa i Wielopolskiego, zbliżyć ich i, usuwając Muchanowa, utorować drogę idei autonomii Królestwa. On sam tak określił swą rolę: „Sekretarz stanu Enoch nie rości prawa do znakomitego udziału w wyjednaniu reform z lat 1861-62. Skromna jego zasługa ograniczyła się na tem, że nie uchylał się w ważnych chwilach przesileń od tego, co obowiązkiem swym względem monarchy i kraju być poczytywał, nie bacząc na następstwa stąd dlań wyniknąć mogące; że względ na dobro ogółu względem osobistej korzyści, osobistego bezpieczeństwa i przezornej dbałości o własną przyszłość nigdy nie poświęcał; że nie opuścił szaloną burzą miotanej nawy; że pomimo wzrastających każdodziennie trudności i niebezpieczeństw wytrwał do końca z wielkiej pamięci mężem, który nieograniczone poświęcenie dla kraju i wzniosłe usiłowania ocalenia go od zgubnego powstania i zapewnienia lepszej przyszłości więcej jak życiem przypłacił”.

Oddano mu sprawiedliwość we wspomnieniu pośmiertnym, mieniąc memoriał z 2 marca 1861-go „aktem niepospolitej odwagi”, gdyż nie był pytany o zdanie. — Nazajutrz po jego doręczeniu spotkawszy się na zamku warszawskim z generałem Kotzebue, szefem sztabu ks. Gorczakowa, w rozmowie z nim wymienił Tomasza Potockiego i Wielopolskiego jako ludzi mogących wstąpić do rządu, po usunięciu Muchanowa dla uspokojenia i zadośćuczynienia opinii. To powtórzył wobec namiestnika, a że o margrabim prawie nic nie wiedziano, więc przetłumaczył jego komentarz do „Listu szlachcica polskiego do Metternicha” z Biblioteki Ordynacji Myszkowskiej i przesłał wraz z samą broszurą Gorczakowowi, od którego otrzymał upoważnienie przyzwania autora. Toż „przyjście margrabiego Wielopolskiego do władzy Enoch nie bez pewnej słuszności uważał za własne dzieło. On dał pierwszą myśl, on niezmordowanie pracował nad nawróceniem namiestnika do myśli Wielopolskiego. Był to pierwszy sukces Eno-

cha". — Kiedy w miejsce Karnickiego wszedł do Rady Administracyjnej jako sekretarz stanu, „należał do wszystkich robót prawodawczych tej porę, wspólnie z Feliksem Zielińskim wypracował prawo o Radzie Stanu i przy niej objął sekretariat". — Szczególnie „piękną porą w publicznym zawodzie Enocha była zima roku 1861—1862. Po powołaniu margrabiego Wielopolskiego do Petersburga otwarte zostały w ciągu listopada posiedzenia ogólnego zebrania Rady Stanu, pod stanem obłęzenia, kiedy z jednej strony srożąca się represja, z drugiej spisek stwarzały ciężką i niepewną atmosferę". Wypadło walczyć z biurokracją rosyjską w toku obrad nad projektami margrabiego. „W listach z Petersburga Wielopolski prosił, aby nalegano na „małego przyjaciela" — tak Enocha nazywał — o przyspieszenie prac Rady Stanu, co było dopiero połową zadania; druga połowa wymagała wielkiej bacności ze strony sekretarza stanu, który jeden mógł skutecznie stawić czoło sztuczkom Kruzensterna (Aleksandra, członka Rady Administracyjnej, senatora X departamentu, tajnego radcy i prezesa konsystorza ewangelicko-augsburskiego) i jego przyjaciół".

W jednej kwestii — oczynszowania różnił się z Wielopolskim, idąc z zdaniem Feliksa Zielińskiego (referenta Ogólnego Zebrania Senatu) „nieco doktrynera demokratycznego", który uważał projekt margrabiego „za nadto szlachecki". Wszakże „nie miało to wpływu na sprawę samą, bowiem projekt oczynszowania zalegał w Komisji Spraw Wewnętrznych, gdzie Kruzenstern usiłował go nowym zastąpić". — Zresztą Enoch, który poznał się z Wielopolskim jeszcze przed paru laty w Marienbadzie, popierał go bezwzględnie, stawiając na kartę swą przyszłość. W maju 1862-go pospieszył za nim do Petersburga i pomógł mu zwłaszcza u w. ks. Konstantego i w. ks. Heleny, niezmiernie na dworze wpływowej.

„Wybitnym rysem umysłu Enocha była łatwość chwywania myśli gotowej, którą umiał rozwijać, komentować i ubierać". Jakoż „stał się chodzącym komentarem margrabiego". (Prasa paryska w nekrologach mu poświęconych określiła go mianem „alter ego Wielopolskiego" w tych latach 1861-3.) „Mówił łatwo i dobrze, z patetycznym zakrojem i z wielką pewnością siebie; przy tem był bardzo dowcipny i pełen werwy, nie rzadko kostyczny i skłonny bawić się kosztem bliźniego. Robiło mu to często nieprzyjaciół, ale i jednało sukcesy". „Miał redakcję łatwą i treściwą, wcale nie biurokratyczną; przy doskonałej znajomości urzędowego porządku

i przepisów obowiązujących, w kilka minut robił więcej niż kto inny w ciągu kilku godzin". Był też nieocenionym pomocnikiem i pośrednikiem tak w stosunku do sfer dworskich jak w pewnej mierze i wobec własnego społeczeństwa. „Ojcował przyjsciu na świat autonomicznych rządów w Królestwie". Po mianowaniu Wielopolskiego Enoch otrzymał tytuł sekretarza J.C.M. i wstęgę św. Stanisława. Objąwszy oba sekretariaty miał zastępcę w Radzie Stanu Zielińskiego, a w Administracyjnej Kretkowskiego Włodzimierza. Odtąd w ciągłej styczności z w. ks. Konstantym i Wielopolskim „znalazł się w swoim żywiole, na dworze zakrawającym na królewski, w ognisku spraw i interesów kraju". Wówczas niektórym wydawał się „hardym i wyniosłym", gdyż „namiętnie lubił wielki świat i wielkość tego świata". Wszakże „zachował niezależność zdania" i nie ma powodu pomawiać go o jakieś wyrachowanie osobiste, gdy może skłaniał się pod schyłek rządów Wielopolskiego do myśli poświęcenia go wrogiej opinii, aby ją przejednać dla idei pracy organicznej, bo „był do najwyższego stopnia bezinteresownym, nie gonił za dekoracjami i wyszedł z urzędu ubogim".

Do tego, co wiadomo było redakcji *Przeglądu Lwowskiego*, przydać można, prócz powołanych tu dokumentów jego działalności politycznej z lat 1861 — 1864, nieco szczegółów jak z zarania życia i kariery służbowej tak i ze schyłkowego okresu, który zresztą we wspomnieniu cytowanym jest również przedstawiony z dokładną znajomością. Według tego źródła nawał pracy i emocje podkopały zdrowie Enocha. Latem 1863-go musiał więc wyjechać do wód, następnie zimę przepędził w Kairze. Kiedy do Warszawy wracać zamysłał, otrzymał dymisję i paszport dla pozostania za granicą. Sekretariat objął napowrót Karnicki. Enoch został *de facto* wygnany z kraju z bardzo szczupłą pensją. Przedstawiał się carowi w Jugenheim pod Darmstadt (w czerwcu 1873) i w Ems, spodziewając się powołania na jakie stanowisko. (Wedle tradycji rodzinnej, nie znajdującej jednak potwierdzenia w aktach, Loris Melikoff zamierzał użyć go do podsekretariatu spraw polskich, ale wtedy zaszła i śmierć Enocha.) Korespondował nadal z w. ks. Heleną. Gorczakowa widywał w Baden-Baden i stąd zapewne powstała bajka o tajemnych misjach, jakie mu kanclerz miał powierzać. Order św. Anny otrzymał dopiero w r. 1878. Niezależność zawdzięczał zapisowi krewnego, którego pielęgnował w Dreźnie (1868) i wtedy odwiedzał Wielopolskich. Bywał u dworu drezdeńskiego, prze-

ważnie jednak mieszkał w Paryżu, obracając się w kołach urzędowych i arystokratycznych, „częsty gość w Tuileries, u ks. Metternichów, we wszystkich ambasadach i ministeriach”. W Palais Royal u ks. Matyldy (córki Hieronima, króla westfalskiego), nigdy nie powstał, obrażony na ks. Napoleona (jej brata) za zniewagę wyrządzoną w senacie francuskim Wielopol-skiemu. Pozostawał w ścisłej przyjaźni z rodziną Walewskich. Należał do bonapartystów, bywał jednak i u Thiersa i u Guizota i w domach legitymistycznych. „Polityką wiele się zajmował..., memoriały niektóre jako rękopisa drukował... Nieczynność trapiła go i gryzła”. Podczas oblężenia Paryża schronił się do Londynu, „a wróciwszy do swego kąta, rue de Luxembourg, już nie znalazł dawnego Paryża”. Rzucił się między legitymistów. Wtedy powstał nowy rozdział do bajki o dyplomatycznej roli jego i związkach z gabinetem petersburskim. — Posepniał, bo brakło mu przyjaciół i znajomych dawnych, nawet korespondentów; ożywiał się tylko w salonie. Domyślano się, że pisał pamiętniki. Ostatnią zimę spędził w Nicei. Wróciwszy do Paryża gościł pomalutku, aż opatrzone św. sakramentami zakończył życie bez cierpień.

Z doniesienia pośmiertnego wynika, że zgon nastąpił 11 października 1880 r. w wieku lat 58. Zaznaczono w nim, że zmarły był senatorem i kawalerem wielkiego krzyża orderów św. Stanisława i św. Anny. Dzienniki paryskie (*La Liberté*, *Le Journal*, *Gil Blas*, *Gaulois* i i.) poświęciły mu między 12 a 15 października pochlebne wzmianki, podkreślając jego przyjaźń z posłem ks. Orłowem i udział w ceremoniach pogrzebowych członków ambasady rosyjskiej i kolonii, nawet jednego z wielkich książąt. Napomknąć o polskiej narodowości zmarłego uważano już za zgoła niewskazane w owej dobie, a organ ministerstwa spraw zagranicznych *Le Temps* zatytułował nekrolog: „*La mort d'un Russe*”. Rozwodzono się natomiast o jego zaletach towarzyskich, mając na uwadze stosunki z dzielnicą Saint Germain. *Figaro* w artykuliku pt. „*Un profil parisien*” zanotowało ku wieczystej pamięci także z życia jego szczegółiki, że z rana używał konnej po alejach lasku bułońskiego przejażdżki, skąd wracał około 11-tej do swego mieszkania przy ulicy Cambacérès 43 i śniadał najczęściej w restauracji „*Voisin*”, a także obiad jadł prawie zawsze na mieście. „*Jules Enoch était une personnalité très parisienne*” — tak streścił *Grand Journal* refleksje prasy stołecznej, która ludzi i rzeczy zwy-

kła przedstawiać z ich zewnętrznej przede wszystkim strony. Przecież z paru względów ten końcowy, siedmnaścieletni okres jego życia należałoby dokładniej nieco rozpatrzyć.

Wstępną jest data 7 września 1863 wystawienia paszportu na trzy miesiące. Na starania o przedłużenie wskazuje świadectwo z 17 listopada tegoż roku, w którym lekarze wykazywali potrzebę pobytu w klimacie łagodnym (Egiptu) z powodu zajęcia płuc i ogólnego osłabienia (*grave affection pulmonaire compliquée d'expectoration et déperissement général*). Następnie jednak otrzymywał urlopy wprost skazujące go na dalszy pobyt za granicą, jak 18 czerwca 1864 przy mianowaniu stałym członkiem Rady Stanu Królestwa, co wobec postanowionej już jej zagłady zakrawało raczej na drwiny. — Na wyjeźdźnym z kraju 30 sierpnia 1863 w liście do w. ks. Konstantego zdając sprawę z położenia i nastrojów chciał uchronić Królestwo przed grozą tego, co się działo za Murawiewa na Litwie. Utrzymanie przyznanej autonomii, po rozwianiu złudzeń co do wdania się Francji i po stłumieniu terroryzmu żywiołów skrajnych, mogło jego zdaniem uspokoić społeczeństwo. — Gdy dobiegał rok trwania nieszczęsnego powstania, wygotował memoriał, który zamierzał podać księciu Górczakowowi. Ujął w nim zagadnienie polskie jako wewnętrzną sprawę Rosji, ale w najściślejszym związku z jej polityką zagraniczną. Udowadniał, że nie sojusz z Austrią, która patronowała obłudnie insurekcji, ani z Niemcami, odwiecznym wrogiem słowiańszczyzny, ani z Anglią, która wierna jest tylko sobie samej, ale z Francją jedynie może być korzystny i w ten sposób powstrzyma się Napoleona, aby wobec swych niepowodzeń nie sprzymierzył się z rewolucją. Warunkiem porozumienia wszakże jest jakieś rozwiązanie kwestii polskiej. Leży ono w interesie Rosji, ale nie na modłę Paskiewicza, który opierał się li tylko na brutalnej sile materialnej demoralizując społeczeństwo. Uległo ono w następstwie tych rządów takiej dezorganizacji i obniżeniu w dziedzinie oświecenia publicznego, iż już nie było zdolne zrozumieć i poprzeć Wielopolskiego, który zbłądził przez swą wiarę w możliwość powstrzymania szaleństw, wyzywających Rosję do walki, samym odwołaniem się do rozsądku i otwarciem możliwości płodnej pracy w ramach autonomii Królestwa. Rozwój narodowości w jego granicach nie zagrażałby Cesarstwu i w nich należałoby go zamknąć, umożliwiając odpływ żywiołu polskiego z ziem litewskich i ruskich, w których jest tylko mniejszością, miasto tępić go

i prześladowaniem doprowadzić do rozpacz. Polacy przerwani gwałtem w głąb Rosji mogli tam stać się czynnikiem rozkładu przez swe idee rewolucyjne. Raczej należałoby pogodzić się z zupełną niepodległością Królestwa, które nawet chcąc odegrać tę rolę co Piemont wobec Włoch zagrażałoby już tylko Austrii i Prusom. Gdyby zasada tworzenia państw na podstawie ściśle narodowej czyniła dalsze postępy, to niewątpliwie Rosji dostałyby się ziemie dawnego księstwa halickiego. I w zakończeniu tych wywodów raz jeszcze zwracał uwagę na parcie fali germańskiej, która zalała rubieżę słowiańszczyzny zachodniej. Memoriał ten wręczył kanclerzowi w połowie października 1864-go w Darmstademie i miał sposobność mówić z Aleksandrem II, który był wtedy mocno oburzony na Austrię, co napało Enocha niejaką nadzieją, że jego przedłożenia nie pozostaną bez echa. Wszakże gdy powstanie już zostało zgniecione, przeto myśl swą rozwiązania zagadnienia polskiego przedstawiał także nie łącząc go z polityką zagraniczną Rosji. Wysuwał już tylko względy ludzkości obok interesu państwowego, gdy dowodził, że zamiast usiłować wynarodowić pięć milionów Polaków należałoby zostawić im możliwość rozwoju, ale ściśle w obrębie granic wyznaczonych na kongresie roku 1815-go. Prowincje zachodnie Cesarstwa zostałyby mu zabezpieczone przez wyrugowanie z nich żywiołu polskiego, który był reprezentowany przez ziemiaństwo. Miało się jednak temu dać możliwość wysprzedania się i przesiedlenia do Królestwa, gdzie wielka własność winna ulec parcelacji dla zmniejszenia jej wpływu, który wadził rządowi.

Uprzednio, jeszcze z wiosną 1864-go, po otrzymaniu dymisji z sekretariatu przy Radzie Stanu i Administracyjnej wystosował obszernie pismo do Płatonowa, jako ministra dla spraw polskich w Petersburgu, przesyłając mu zarazem kopię listu skierowanego do w. ks. Konstantego przed opuszczeniem kraju. Chciał wytłumaczyć swoje postępowanie za granicą a także podtrzymać ideę autonomii Królestwa, przy której mógł się spodziewać być powołanym z powrotem do służby. Nie sądził, żeby hr. Berg, następca w. ks. Konstantego, mógł żywić urazę z powodu pomienionego listu, albowiem znał jego treść, a niemniej zobowiązał był Enocha do powrotu po upływie urlopu. Jeśli go przedłużył, to ze względu na opłakany stan zdrowia i za zgodą namiestnika, wystrzegając się, by jego stosunki towarzyskie we Francji nie budziły jakichś podejrzeń czy zastrzeżeń. Prasę informował

w pożądanym duchu za pośrednictwem popularnych dzienników Emila Girardin'a. Zresztą chorując udzielał się bardzo mało. Natomiast miał dwukrotne odwiedziny z kół rewolucyjnych, o których niezwłocznie powiadomił był posła ks. Orłowa i radcę ambasady rosyjskiej Cziczeryna. Jedne dotyczyły podatku narodowego, którego złożenia odmówił. Drugie były związane z ofertą ze strony szlachty zaprzestania powstania i gotowości współpracy z w. ks. Konstantym, jeśliby utrzymane zostały reformy i instytucje autonomiczne. Uchylił się od odpowiedzi nie mając żadnego charakteru urzędowego a tylko pouczył, że stawianie warunków jest już zgoła nie na miejscu i że wypada chyba zdać się na łaskę cesarską, gdyż sprawa jest przegrana, skoro na pojednawczość odpowiesziano powstaniem, zaś to zostało siłą złamane.

Jak tylko stan zdrowia mu pozwolił znieść podróż morską, udał się do Egiptu. Po powrocie stamtąd zaskoczony był udzieloną mu dymisją, złączoną na domiar z poleceniem pozostania zdala od kraju. Nie mogąc tego przypisać swemu zachowaniu się za granicą miałaby łączyć to ze zmianą systemu rządowego? Nie chciał wszakże dopuścić tej myśli, chociaż rozumiał konieczność doraźnej stanowczej represji. Słyszał wprawdzie, że wiele rozprawiano o wcieleniu Królestwa do Cesarstwa, ale temu nie dawał wiary, aby można popełnić błąd wiązania przyszłości prowincji zachodnich z losami Kongresówki. Zaznaczał (licząc się z przemożnym wpływem Milutina), że mimo pewnych zastrzeżeń uznawał uwłaszczenie włościan za celowe i konieczne. (Po głębszym namyśle skreślił w II redakcji wyrażoną zrazu zachętę do przeprowadzenia bez oglądania się na Rzym daleko siężnych zmian w organizacji Kościoła a zwłaszcza zakonów w Polsce.) Sądownictwo karne winno było przyczynić się do wychowania politycznego kraju. Stan obłożenia należałoby znieść, zastępując go ustawą podobną do ogłoszonej przez Napoleona w r. 1858 i tworząc obok trzech istniejących Komisję Policji. Prawdopodobnie nie będzie można zmienić norm krępujących prasę polską, ale z tego powodu nie ma właściwie dziennikarstwa w Kongresówce, a natomiast jest ona zalana gazetami wydawanymi w Galicji mimo wszelkich zakazów. — Uwagi te zamknął ogólną nad istotą wypadków w Polsce. Powstanie sprzegło się z ruchem rewolucyjnym, nurtującym Europę. Tego szlachta nie rozumiała, działając na własną zgubę. Dla rządu groźną jest tylko rewolucja kosmopolityczna, z nią nieodzo-

wną jest walka na śmierć i życie, zaś kwestia polska, sprowadzona do właściwych rozmiarów, nie przedstawia wcale niebezpieczeństwa. Trzeba zatem rozróżnić czynniki w grze będące i stosownie do ich wagi miarkować działanie. On sam solidaryzował się z systemem, który jeśliby miał być zmieniony, musiałby zejść z pola po ćwierćwieczu służby, a straciwszy w ciągu niej zdrowie i swoje szczupłe mienie sądzi, iż przysługuje mu prawo usprawiedliwić swe postępowanie. Spełnił swój obowiązek, jak jest przekonany, do ostatka wedle sił wśród okoliczności najtrudniejszych. Mniemał, że także jego zachowaniu się za granicą nie można żadnego uczynić zarzutu. Oddawał się studiom w Collège de France, Sorbonie i Szkole Prawa, a po ukończeniu kursów zamierzał udać się na południe lub do Niemiec dla kuracji, aby w terminie wygaśnięcia urlopu zdrowotnego, w październiku, powrócić do kraju.

Nie miało się to spełnić. Pozostawał nadal w Paryżu, chociaż „en disponibilité”. Otrzymywał zlecenia i „prowadził sporadycznie negocjacje, ale nie dotyczące się spraw polskich” (wedle tradycji rodzinnej). Potwierdzają to zachowane papiery (po części odnoszące się do jego prywatnych interesów finansowych). Jego podpis nosi drukowany (z 17 lutego 1873) „Rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires de l'Asphaltène, société anonyme des asphaltes et des bitumes de l'Adriatique”. W spuściznie po nim pozostały „projets de statuts de la banque territoriale russe” i „VIII mémoire sur les finances de la Russie”, datowany w Paryżu 12-24 stycznia 1878. W tym czasie należał do „Société de législation comparée”, do oddziału języków północnych.

Zawsze wszakże zajmowały go szczególnie zagadnienia polityczne, a że obracał się w kołach dyplomatycznych, miał niewątpliwie wiele materiału do pamiętników (jak z okresu życia czynnego tak i z emigracyjnych wywczasów). Tych wprawdzie nie zostawił, ale zanotował treść niektórych rozmów z wybitnymi ludźmi swej doby, m. i. z Thiersem w marcu 1865. Bardzo surowo wobec Enocha wyrażał się on wtedy o Napoleonie III. „Il s'est placé entre une folie ou une infamie” — tak osądził jego postępowanie w sprawie polskiej. Ta w roku 1862 mogła być rozstrzygnięta, ale to nie zależało od samych Polaków, tylko i od rządu rosyjskiego. Trzeba było zatrzeć wszelkie różnice w traktowaniu obu narodów, jak postąpiono po

zjednoczeniu Niemiec. Błędem kapitalnym Rosji była obawa przed administracją polską jako nie dającą się pogodzić z bezpieczeństwem caratu. Pomieszano rząd z administracją, a należało iść wzorem Anglii i jej imperium kolonialnego, dążąc do decentralizacji i autonomii. Zdaniem jego doniosłą byłaby tradycja konserwatywna. Dochodziły pomruki przewrotu w Rosji po r. 1863, bo społeczeństwo bez doświadczenia politycznego nie rozumie niebezpieczeństw wolności. Mówił też o nietrwałości stanu rzeczy we Francji: „Périodiquement la prospérité, l'avenir de la France sont mis en loterie, l'instabilité paralyse tout, et depuis son divorce avec la légitimité les Français ne connaissent que le provisoire aboutissant tour à tour à l'absolutisme ou l'anarchie”. Od dworaków szkodliwsi są pochlebcy tłumy: „Le courtisan des foules a succédé au courtisan des souverains. C'est ainsi que les Lafayette perdent la monarchie en France et que les médiocrités avides d'une malsaine popularité compromettent les plus bien-faisantes réformes en Pologne. Cette triste faiblesse, le marquis Wielopolski ne l'a jamais eue, et c'est ce qui avant tout en faisait un homme de gouvernement, bien que, comme tous les hommes d'état, il ait eu les défauts de ses grandes qualités. Dans notre marche si difficile vers un avenir meilleur, on ne saurait trop méditer cette dernière considération et se pénétrer assez de cette importante vérité que le but de l'homme d'état, homme de bien n'est pas de voir les gouvernés satisfaits et de recueillir pour lui les bénéfices, si précieux pourtant, de cette satisfaction, mais d'avoir la conviction qu'ils n'ont pas raison de ne pas l'être, et se savoir faire le sacrifice de sa personne en ne recherchant l'autre récompense que la paix de sa conscience et le jugement de la postérité”.

Ponieważ nawet ogłoszone drukiem rozprawy polityczne Enocha nie są dostępne i znane, przeto warto streścić wydaną w r. 1869 w Paryżu o zjednoczeniu Niemiec i równowadze europejskiej. Zastanawiał się nad skutkami zwycięstwa Prus z roku 1866. Procesowi naturalnemu unifikacji nie można przeszkodzić, a groźbę stąd płynącą dla Francji należałoby starać się usunąć przez podniesienie zasady narodowości, w myśl której wypadałoby Prusom wyrzec się Duńczyków i Polaków. Ważnym byłoby podtrzymanie Austrii, która angażując się w kierunku Dunaju, Włoch i Niemiec stwarzała sobie tyleż konfliktów.

Istnienie jej było potrzebne wobec istnienia ludów niedojrzałych do bytu państwowego: La domination autrichienne coordonne tous ces éléments divers dans une unité géographique plus ou moins compacte, qui a souvent montré sa vigueur. Elle attache les races diverses rangées sous son sceptre par la force des intérêts dynastiques, par celle attractive du pouvoir, par le lien des intérêts matériels, les faisant converger vers un centre commun et les cimentant par l'élément civilisateur qu'elle y jette". Stąd utrzymanie Austrii leżało w interesie Europy, Rosji, Francji i Niemiec, tych ostatnich ze względu na dostęp do Adriatyku. Przyszłość Austrii zależała od jej polityki wewnętrznej. Wobec różnego poziomu cywilizacyjnego zalecał federalizm, aby zużyć czynnik narodowościowy dla rozwoju. Wobec niemożności współżycia Polaków i Rusinów rozsądna polityka każe ciężących do Rosji jej odstąpić. Ta posuwając swe granice aż do Sanu miałyby zrzec się katolickiej Polski. Austria zaś jednocząc Słowian-katolików ogarnęłaby i Polaków z Poznańskiego. Na takiej wymianie zyskałaby Austria, ale byłaby ona korzystną i dla Rosji, bo położyłaby koniec jej wiekowym walkom z Polską. Toczyły się one o żyzne ziemie ruskie między Słowianami katolickimi a prawosławnymi, a jednym i drugim brakowało dostatecznej siły cywilizacyjnej, aby je opanować na trwałe. Błędem polityki naszej emigracji mienił upieranie się przy polskości zachodnich guberni rosyjskich, gdy tam tylko górna warstwa jest polską, zaś „la politique n'est pas la science du droit, mais la science du possible et du nécessaire". Kwestia polska zamykała się (jego zdaniem) w granicach nakreślonych przez Napoleona, które jednak naruszył traktat z r. 1815. Po powstaniu 1831-go nastąpił okres eksperymentów: próbowano to asymilacji, to pojednania, to wytopienia. Powstanie 1863/4 potępiał bezwzględnie, uważając za „sus-citée par des éléments étrangers ou devenus étrangers au pays, facilitée par l'abaissement du niveau moral et intellectuel en Pologne depuis 1830, prolongée par un terrorisme organisé par la révolution cosmopolite et une intervention diplomatique avortée". Z doświadczenia okazuje się jednak, że tylko Prusy potrafią wynarodowić, stąd niebezpieczeństwo pozostawienia im ziem polskich. Ich ambicje sięgają zresztą i po prowincje bałtyckie. Rząd, rujnując szlachtę, przygotowuje elementy rewolucyjne. Dla utrzymania demokracji konieczną jest potęga Francji. Ta jest zachwiana. Trzeba zniweczyć solidarność dworów północnych zrodzoną z rozbiorów Polski.

Sam interes Polaków jest drugorzędny, ale równowaga Europy została złamana pod Sadową. Zjednoczenie Niemiec może z uprawnionego celu stać się środkiem, etapem podbojów. Warunkiem nowej równowagi jest rozdzielenie Słowian katolickich i prawosławnych.

W dziesięć lat później jeszcze raz powrócił do rozważania ojczyściego zagadnienia. Pobudką było wydanie dzieła Lisickiego. W broszurze p. t. „Une double erreur” (napisanej w Saint-Germain-en-Laye 28 września 1878 a ogłoszonej w roku następnym) wytknął rodakom błędna politykę oglądania się na zagranicę i szukania jej współczucia. Glorifikowano roboty spiskowe i odwoływano się do prawa wobec przemocy. W warunkach istniejących tylko Bogu wolno stawiać za cel niepodległość kraju, zaś Polacy realnie mogli wybierać jedynie między Niemcami a Rosją, dając pierwszeństwo kulturze lub narodowości. Przenosząc utrzymanie narodowości nad podporządkowanie się wyższej kulturze winni byli szukać pojednania z Rosją, bo „l'art de l'homme d'état consiste à être utile en se servant d'éléments qui existent”.

Anegdota z czasów paryskich, o których pamięć dochowała się w tradycji rodzinnej, świadczą, że Enoch nie przestał nigdy uważać się za Polaka. Tak było np. w okresie po zamachu Barezowskiego. Obrażał się, gdy lekceważono chociaż służącego polskiego pochodzenia w rozmowie salonowej, lubo w trybie życia tak sfrancuział, że nawet umierał tknięty chorobą „galicką”. Z wiosną 1880 myślał jeszcze o wyjeździe do Zakopanego, aby leczyć się u Chałubińskiego, jak zwierzał się Piotrowi Walewskiemu (z Nicei 18 maja). Ostatecznie jednak latem tego roku udał się z siostrzenicą Anną dla kuracji do Villers sur Mer. Stamtąd pisał ostatni list (po polsku) do Walewskiego. Temu brakło odwagi pozostać przy umierającym, który osłabł zupełnie fizycznie i umysłowo. Toteż spuścizna rękopiśmienna dostała się nie jemu, ale Annie de Mylo, chociaż mieli się nią zająć Walewscy (Piotr czy Stanisław) według rozporządzenia Enocha. Nie kwapili się zresztą do tego zadania zbyt i stąd w dorobku polskiej myśli politycznej zabrakło rozważań jednego ze współczesnych Klaczki, nie tak rozległej i świetnej inteligencji, ale przecież godnej pamięci.

I. 1. Mémoire du secrétaire d'Etat Enoch, pour lors procureur général au Sénat, écrit et présenté au prince Michel Gortschakoff, lieutenant du Royaume, le 2 mars 1861.¹

Les événements de Varsovie de ces derniers temps² ont pu surprendre comme un éclair au milieu du calme, comme un effet sans cause. Tel n'est pourtant pas le cas pour quiconque a suivi avec attention la marche des idées et des choses. Un simple exposé de l'histoire de ce pays depuis l'époque du traité de Vienne suffira pour en convaincre.

La munificence de l'empereur Alexandre I dota en 1815 le Royaume de Pologne d'une charte établissant la liberté sur les bases les plus larges. Gouvernement représentatif, liberté de la presse et des cultes, avec sollicitude particulière pour la religion catholique romaine professée par la majorité, garantie de la liberté individuelle et de la propriété, représentation et administration exclusivement nationale, responsabilité des ministres, armée indigène,³ — tels⁴ sont les traits principaux de la charte octroyée par le Souverain. Elle fut reçue avec enthousiasme. Le pays eût dû florir et être heureux. Mais cet état de choses ne dura guère. Le souffle révolutionnaire venu de l'occident après avoir sourdement remué l'Italie, la France, l'Allemagne, se propagea en Pologne et jusqu'en Russie, il glaça l'enthousiasme, le pays parfaitement administré fut prospère, mais mécontent.

Il s'aperçut bientôt que la liberté seule ne lui suffisait pas, il soupira après l'indépendance, après ses anciennes limites. Chaque convulsion politique, chaque cri de liberté parti de n'importe quel point de l'Europe, ravivait ses espérances, ses illusions.

Le premier symptôme visible de cet état de malaise, de surexcitation apparut pendant la diète de 1820. Depuis il n'a jamais cessé d'exister. Jusq'en 1830 il se manifeste par des conspirations sourdes mais perma-

¹ Skrypt na 5 arkuszach, przedstawiony współcześnie władzom rosyjskim, jak wskazują uwagi marginesowe, następnie poprawiany, kiedy był przygotowywany do druku. Na ogół zgadza się z tekstem u Lisickiego (Aleksander Wielopolski, II, 39-47), jednakże w oryginale niektóre ustępy są obszerniej ujęte. Znaczniejsze różnice zaznaczamy w notach.

² de février 1861 — poprawił przygotowujący wydanie.

³ Te dwa słowa jakby dopisane, brak ich w tekście drukowanym.

⁴ telles — w oryginale.

nentes (dans toutes les classes de la société et sur tous les points du territoire).⁵ La révolution de Paris fut l'étincelle qui mit le feu ici, la lutte était pourtant impossible, la Pologne succomba et fut traitée en pays conquis. Elle n'avait pas su se contenter des bienfaits de la liberté, elle dût connaître les rigueurs de la répression. Vingt-quatre ans⁶ d'un régime militaire continrent les manifestations extérieures, mais n'étouffèrent pas les aspirations intimes. Les tristes annales des conspirations et des sociétés secrètes de presque toutes les provinces de l'ancienne Pologne, les registres de la citadelle de Varsovie sont là pour le prouver.

Enfin un quart de siècle passé sur la révolution de 1830, l'avènement d'un règne plus doux, une administration équitable et pleine de clémence permirent à l'esprit public si longtemps comprimé de respirer plus librement. Les événements extérieurs lui donnèrent une impulsion décisive. Le reveil des nationalités, les succès de leur cause en Italie, dans les Principautés Danubiennes, les mouvements dans le même sens qui ne cessent d'agiter les provinces autrichiennes, la protection ou la sympathie enfin tantôt avouée tantôt occulte pour ce principe du gouvernement français durent réagir puissamment sur la Pologne. L'esprit des masses fermenta, les menées secrètes d'un parti faible comme nombre, mais remuant, rusé, violent, infatigable, le parti démagogique enfin,⁷ firent le reste en mettant à profit les circonstances avec l'astuce et l'adresse que lui a acquis une longue habitude des révolutions. Une première manifestation eut lieu à Varsovie à l'occasion de l'anniversaire du jour où éclata l'insurrection de 1830. Le rassemblement considérable, les chants patriotiques, les emblèmes distribués ne laissèrent pas de doute sur la direction du mouvement. La même manœuvre fut répétée le 25 février de l'année courante, mais en prenant un caractère bien autrement dangereux.

Le parti démagogique avait compris que la classe la plus éclairée et la plus influente de la population, celle des propriétaires fonciers, bien qu'animée des mêmes désirs d'indépendance, avait trop à perdre pour prêter volontiers la main à une perturbation violente de l'ordre existant. Le discours d'ouverture des séances de la Société Agricole tenu par son président, qui

⁵ Lisicki opuścił to zdanie nawiasowe.

⁶ Un quard de siècle — zmienił wydawca.

⁷ Skreślone: personnifié par Mierosławski.

recommandait avant tout la modération, exprimait ouvertement ce sentiment. Il s'agissait donc pour les exaltés, soit d'entraîner la classe des propriétaires dans le mouvement, soit de la compromettre devant la nation; c'est pourquoi le mouvement avait été combiné pour temps et l'heure où la Société Agricole siégeait séance, et c'est vers cette assemblée que cette procession devait se diriger.

Le Gouvernement ne pouvait tolérer ce mouvement sous aucun rapport, il ne pouvait pas parce que la manifestation était trop tumultueuse, et qu'elle était visiblement dirigée contre lui, il ne pouvait pas enfin, car il était de son devoir d'empêcher la jonction des rouges avec les propriétaires fonciers, jonction qui était à prévoir tant en égard au manque du courage civil de la majorité des citoyens qu'aux sympathies ouvertes pour les fauteurs du désordre d'un grand nombre d'entre eux, d'ailleurs la chance contraire n'eût pas été plus favorable, car les propriétaires une fois discrédités, la force seule restait comme contre-poids de la démagogie.

Le Gouvernement avait donc le devoir de disperser le rassemblement, et n'ayant pas réussi à le faire par la persuasion, il le fit par la force.

Les fauteurs employèrent habilement la journée du lendemain à exploiter le mécontentement de ceux qui avaient été obligés de céder, en exagérant les quelques accidents qui n'avaient pu être évités dans un tumulte pareil.

Les faits du 27 constatent le renouvellement de la manoeuvre, qui avait échouée le 25. Il s'agissait toujours d'atteindre le lieu où siégeait la Société Agricole. C'est pourquoi la manifestation du 25 avait été tentée le soir et celle du 27 le matin. Les intérêts des partis étant les mêmes, le Gouvernement devait perséverer dans la voie qu'il avait choisie, — il y réussit de même, mais cette fois-ci il y eut à déplorer la mort de cinq individus, et malheureusement de cinq spectateurs innocents, mêlés à la foule qui assailit la troupe à coups de pierres.

L'ordre^s apparent règne depuis, mais on ne saurait cacher que l'exaspération est grande, et que chaque jour peut amener un conflit sanglant. Les menées des rouges continuent à miner le peuple, les événements extérieurs excitent l'esprit de la nation, le sentiment de la nationalité et de l'indépendance est plus vivace que jamais et se manifeste avec d'autant plus de véhémence qu'il a plus longtemps été comprimé. La force matérielle dont dispo-

^s Odtąd przytacza Lisicki w edycji fr. (II, 151 i n) z odmianami stylistycznymi.

se le Gouvernement sera certainement suffisante pour terroriser le mouvement, mais la force matérielle ne constitue qu'une des bases sur lesquelles le pouvoir peut être assis. Outre celle-ci il importe de chercher dans le pays même un élément sur lequel il puisse s'appuyer.⁹

Mais il n'y a pas¹⁰ d'illusion possible, les réformes que l'on pourrait introduire, quelques larges qu'elles soient, ne satisferaient jamais les masses,¹¹ car ce que les masses veulent,¹² c'est l'indépendance absolue ou tout au moins une union purement personnelle de la Pologne dans ses anciennes limites avec l'empire de Russie. De ce côté donc il n'y a rien à tenter.

Reste le parti numériquement restreint, mais influent par sa position sociale, par sa fortune, par sa civilisation plus avancée, des propriétaires fonciers, celui des employés et en général des classes plus aisées de la population. On ne peut espérer ni de les satisfaire totalement, ni de les attacher, car dans leurs vœux intimes elles s'associent aux masses.

Mais d'une autre côté elles sentent ce qu'elles ont à perdre à un bouleversement violent de l'ordre, elles comprennent qu'elles seraient bientôt débordées, qu'elles le sont déjà, elles ne se jetteront dans le mouvement que si elles perdent tout espoir d'améliorations. C'est ces classes que l'on pourrait par des sages réformes empêcher de s'allier au mouvement imprimé par les exaltés. Ces réformes n'auraient probablement pas même besoin d'être très étendues pour atteindre leur but. Il s'agirait pour cela de satisfaire (à)¹³ certains vœux ardents de la nation, d'écarter les griefs les plus intenses.

Ces vœux sont:

dans l'ordre intellectuel: une instruction supérieure, dans l'ordre matériel: une certaine participation à l'administration du pays.

⁹ On songea donc moins à réprimer qu'à édifier. (notes ajoutées par l'auteur — zaznaczył na marginesie mający przygotować publikację, który atramentem pociągnął zapiskę Enocha, zrobioną ołówkiem).

¹⁰ point — u Lisickiego.

¹¹ à part les paysans qui pour la plupart n'ont aucune opinion politique arrêtée.

¹² Na marginesie cztery linie nakreślone ołówkiem (przy których uwaga: de la main du secrétaire d'Etat Platonow): ni (?) les Juifs qui n'ont aucun motif pour le vouloir. Ces masses se réduiraient alors aux habitants Polonais de grandes villes.

¹³ Przekreślone.

Les griefs consistent:

dans une crainte perpétuelle d'un changement de législation, dans un mécontentement sourd d'un pays catholique romain de voir un catholique orthodoxe à la tête de l'administration des cultes.

Le premier pas à faire dans cette voie serait de rassurer les habitants du Royaume contre toute menace de changer leur législation.

Les lois civiles introduites en 1808 sont peut être la seule sphère d'action gouvernementale qui n'ait jamais excité le moindre mécontentement. Les propriétaires habitués à ces lois dont ils ont pu apprécier les effets salutaires, ne voient de possible que l'injustice en dehors des codes en vigueur; les commerçants craignent les lenteurs, les formalités vexatoires qui pourraient leur être imposées par une nouvelle législation; les juges, les employés tiennent aux lois que les ont guidés dans leur carrière; les avocats enfin, classe aussi remuante qu'influente ici comme partout par ses nombreuses relations et habitude de la parole, ne veulent pas avoir leurs études à refaire et perdre les fruits d'une jurisprudence demi-séculaire. Tous donc tiennent à la législation existante et craignent d'être privés de ses bienfaits. Depuis 30 ans cette crainte est maintenue par l'établissement à Pétersbourg de la Commission de Codification et cette crainte, il faut l'avouer, est parfaitement fondée, car¹⁴ quels ont été les fruits des travaux de la Commission pendant un si long espace de temps? un loi sur le mariage d'un mérite plus que contestable et un code pénal, amas inepte et informe où les contradictions se heurtent à chaque page et où le manque de système et de logique sont les moindres défauts. D'ailleurs quelle peut être l'utilité du changement d'une législation dont personne ne se plaint? De but politique, on ne peut en admettre, les nouveaux projets ayant conservé les principes et gâté la rédaction. La Commission de Codification par ses rares travaux compromet le Gouvernement, par son inaction inquiète le pays; sa dissolution paraît indispensable.

Comme complément de cette partie importante de l'oeuvre à accomplir pour la pacification des esprits l'assurance seule qu'on ne persévérerait pas dans un mode législatif reconnu erroné, ne suffirait pas, il serait nécessaire

¹⁴ U Lisickiego (II, 44) całe to uzasadnienie opuszczone; pozostał tylko końcowy wniosek.

de restituer à l'Assemblée Générale du Sénat le titre de Conseil d'Etat qu'elle portait avant 1841, en y appelant pour l'élaboration des lois des hommes familiarisés avec les nécessités et les rapports du pays.

Une aspiration tout aussi innée aux sociétés que le besoin de la justice, c'est la nécessité de l'instruction. Sans entrer dans les détails de perfectionnement que l'on pourrait apporter dans l'enseignement primaire et secondaire, il y a à signaler avant tout le manque dans le pays, sauf l'academie de médecine, de tout établissement d'instruction supérieure.

On craignait pour les établissements de ce genre dans le pays, le mauvais esprit qui pouvait s'y établir sous l'influence d'une opinion générale hostile au Gouvernement et comme l'instruction est un élément indispensable de vie sociale, pour y pourvoir on avait recours soit aux universités de l'étranger, soit à celles de l'Empire.

C'est surtout en Russie qu'on envoyait achever les études commencées dans le pays. Il n'y a pas lieu de se féliciter des résultats. Les jeunes gens livrés à eux-mêmes, privés des puissantes influences naturelles de la famille, libérés de toute surveillance, s'adonnent peu aux études, passent leur vie dans des assemblées dangereuses et reviennent de l'étranger infectés d'un libéralisme mal compris, pernicieux, et de la Russie pour la plupart imbus des maximes les plus subversives. Ce fait étant constaté, il serait utile de pourvoir à la nourriture intellectuelle par des établissements d'enseignement supérieur dans le pays même en favorisant particulièrement et en multipliant les institutions pour les études professionnelles. Ces institutions tout en répondant aux vœux ardents du pays et en calmant un des griefs les plus vifs que l'on ait contre le Gouvernement, présenteraient le double avantage de l'influence salubre de la famille et d'une surveillance sérieuse de l'autorité.

Enfin il est indispensable d'ajouter que la dépendance bien que presque fictive dans laquelle se trouve l'arrondissement scolaire de Varsovie du Ministère de l'Instruction publique, constitue une complication aussi nuisible qu'inutile, et ne peut qu'exercer une influence désorganisatrice sur la marche de cette importante administration. Les rapports, les ordres, la correspondance à mener à propos des sujets d'une importance même minime entre deux centres aussi éloignés que le sont Pétersbourg et Varsovie, ne peuvent qu'entraver l'action des rouages administratifs, sans aucune utilité réelle.

La religion répond à un besoin moral de l'ordre le plus élevé et non moins pressant que celui de l'instruction. Le catholicisme romain est le culte professé par la grande majorité des habitants de ce pays.¹⁵ Depuis 1830 la gestion supérieure des affaires ecclésiastiques centralisée à la Commission de l'Intérieur et des Cultes a été constamment confiée à des catholiques de l'Eglise orthodoxe. Un chef qui n'est pas catholique, peut maintenir la discipline, mais ne saurait jamais avoir d'influence sur le clergé qui le verra toujours d'un mauvais oeil. La défiance exploitée par la malveillance dénaturera toujours ses actes, quelques droits, quelques loyaux qu'ils soient. Un directeur catholique sera toujours désiré. L'influence exercée par le clergé étant considérable comme dans tous les pays de l'Eglise romaine, il serait prudent d'aller au devant de ce désir, en réunissant les cultes à l'instruction publique et en les confiant à un indigène.

Un puissant moyen d'action serait encore d'attirer les habitants du pays et nommément les classes aisées de la population dans la sphère du service publique. L'établissement des municipalités électives répondrait parfaitement à ce but. — La fixation des budgets municipaux et la surveillance de leur emploi en serait l'attribution principale. Ce serait un essai que l'on pourrait d'abord commencer par la ville de Varsovie, où les citoyens se sont montrés zélés pour le maintien de l'ordre. Si l'on acquérait la conviction que ce rouage fonctionne bien et ne suscite pas d'embarras au Gouvernement, on pourrait l'appliquer aux autres villes du Royaume, et de cette façon faire bénéficier le Gouvernement du besoin d'activité de la bourgeoisie, lequel faute d'une sphère d'action légale tourne souvent à son détriment.

Pour couronner l'oeuvre enfin il serait utile de faire reluire la perspective d'améliorations possibles dans l'avenir. La garantie de cette possibilité serait un organe légal pour faire parvenir au Gouvernement les vœux et les désirs du pays.

Cet organe pour inspirer de la confiance d'une part, et être utile au Gouvernement, devrait être électif, le droit de pétition serait son attribution; dans ce seul but les Conseils de Régence pourraient être rétablis. Mais il y aurait deux écueils à éviter: il faudrait empêcher les rassemblements d'élec-

¹⁵ Skreślono: La liberté de conscience n'a jamais été enfreinte et la foi dominante a constamment été l'objet d'une sollicitude particulière du Gouvernement. Néanmoins (depuis) l'année...

teurs trop nombreux. La fixation d'un cens électoral et l'élection à deux degrés y obviendraient suffisamment. — Le second danger serait de voir exprimer trop de vœux inexécutables. Une stricte désignation des limites dans lesquelles le droit de pétition serait accordé, et leur examen préalable par une autorité établie spécialement à cet effet et autorisée au rejet pur et simple, préviendrait ce danger.¹⁶

Tel est l'ensemble des mesures qui tout en répondant aux désirs légitimes de la population, pourraient¹⁷ être accordées sans inconvénient pour le Gouvernement. Ces mesures prises immédiatement suffiraient pour calmer l'agitation, assurer au Gouvernement le concours de tous les hommes sensés et réduire au néant les tentatives folles ou criminelles. Mais en même temps que d'une main on relâcherait les rênes, il faudrait les resserrer de l'autre en punissant sévèrement toute menée révolutionnaire. S'il est du devoir du Gouvernement de faire droit aux vœux raisonnables des gouvernés, il ne l'est pas moins d'assurer la paix publique par une répression impartiale, mais vigoureuse de tout ce qui pourrait ébranler l'ordre établi.

II. Lettres sur les événements de Pologne.

1. Lettre à S. A. I. la Grande Duchesse Hélène.¹⁸

Varsovie, 17 octobre 1861.

Il est impossible de parcourir les événements qui se sont succédés ici depuis le 27 février, sans se demander quelles sont les causes qui tout à coup ont amené cette agitation fébrile des esprits et des hommes, ce désordre

¹⁶ w rkpsie: ce semble.

¹⁷ Tu złączone w nocie marginesowe uwagi Enocha (nakreślone ołówkiem) z doby późniejszej: Le Gouvernement fit plus: la Commission de Codification siégeant à Pétersbourg fut abolie, un vaste système d'éducation publique adopté, des conseils électifs à tous degrés de l'échelle administrative établis, le Conseil d'Etat institué, la Commission de l'Instruction publique et des Cultes rétablies. Toute dépendance des autorités du Royaume des ministères correspondants de l'Empire fut abrogée, le pays doté d'une autonomie administrative compacte et le principe de la nationalité complètement reconnu. — Dalszy ciąg uwag przekreślony: C'était tout un système gros de perils pour un Gouvernement voisin qui introduisait et voulait maintenir dans ses possessions polonaises la langue allemande aux écoles, aux tribunaux, dans l'administration et l'élément exclusivement germanique dans toutes les fonctions publiques.

¹⁸ Kopia przeznaczona do ogłoszenia w zbiorze pism, poprzedzona objaśnieniem Enocha: En octobre 1861 Mme la Grande Duchesse Hélène me fit demander par Mme Kalergis, née

dans les idées, qui se traduit par le désordre dans les actions. Ces causes sont d'une nature complexe, il y en a d'extérieures, qui se laissent résumer par l'encouragement qu'ont reçu les idées d'émancipation nationale par les succès de la cause italienne, par la lutte prolongée et non terminée encore de la Hongrie, ce sont ces raisons qui ont poussé aux manifestations, au désordre dans les choses, elles sont probablement passagères et finiront par cesser. Mais les manifestations ne sont que le symptôme de la maladie, du désordre dans les idées. C'est là un mal dont les racines sont plus profondes et qui a été occasionné par une raison intérieure. Cette raison c'est le régime du Maréchal,¹⁹ qui pendant un quart de siècle a constamment travaillé à la démoralisation, à la désorganisation du pays. De toutes les forces organiques d'une société il n'en a laissé debout qu'une seule, la force matérielle, la force brute. Tous les appuis moraux ont été ébranlés. La religion par l'absence des chefs de l'église locale, des évêques; l'instruction publique par un manque à peu près complet d'enseignement élémentaire, par l'absence de tout d'enseignement supérieur, par un plan d'enseignement secondaire tellement défectueux, qu'on pourrait le croire imaginé pour tuer l'intelligence de ceux qui en seraient doués; le respect de l'autorité et la moralité des employés, qui sont liés si étroitement que l'un est presque la conséquence de l'autre, par des nominations qui ne pouvaient inspirer que le mépris ou le dégoût pour les individus nommés, la haine pour celui qui les avait appelés à leurs fonctions. Un tel régime ne pouvait amener que la pourriture, la désorganisation, et il l'a fait. Telle est la raison la plus importante du désordre dans les idées que l'on a à déplorer aujourd'hui.

Le choix des remèdes à employer offre certainement des difficultés, mais ce n'est en aucun cas dans des réformes purement politiques qu'il faut les chercher. Trois questions bien plus graves surgissent aujourd'hui au milieu

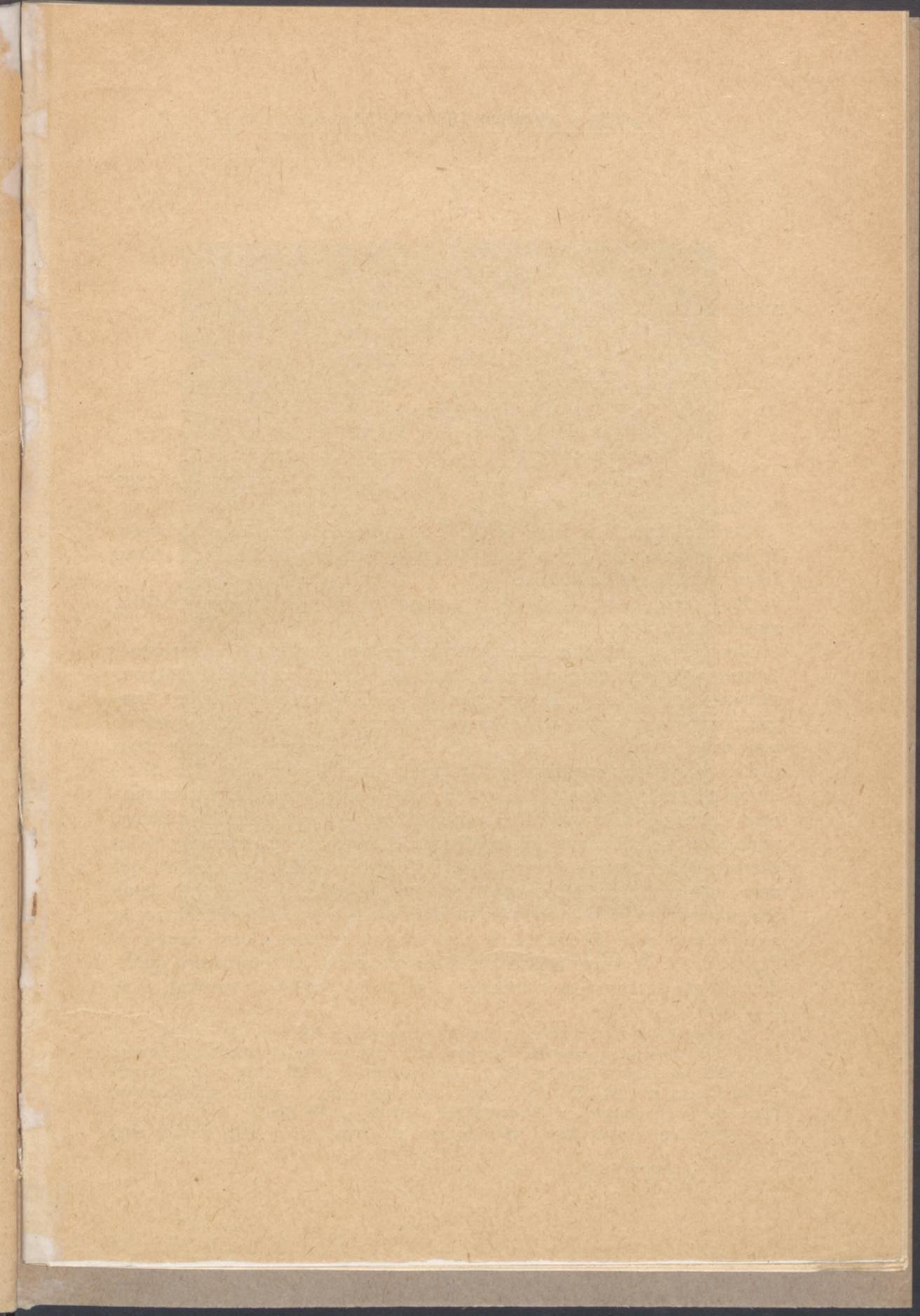
comtesse de Nesselrode, les raisons de la persistance des désordres en Pologne, malgré les réformes octroyées par l'oukase de mars de la même année, ainsi que mon avis sur les mesures qu'il y aurait lieu d'adopter. — Mme la Grande Duchesse avait la conviction qu'il ne pourrait y en avoir qu'une seule efficace: l'octroi d'une constitution au Royaume et comme une mesure pareille ne pouvait être prise en Pologne sans être également adoptée en Russie où elle eût été prématurée, Mme la Grande Duchesse inclinait à penser que pour l'instant on ne pouvait et ne devait songer qu'à revenir au régime militaire. — La lettre incluse et ma réponse (17 octobre 1861) transmise également par Mme Marie Kalergis.

¹⁹ Paskiewicz.

des difficultés sans nombre dont la situation est hérissée. La question des paysans, celle des juifs ($\frac{1}{3}$ de toute la population), celle enfin de l'instruction publique. La première surtout. L'oukase de 1846 l'a soulevée sans la trancher; depuis on ne l'a envisagée que comme un instrument politique, dont on s'est servi pour semer la défiance et la discorde, oubliant que de la discorde naît le désordre. L'oukase du 4/16 mai a.c.te a fait faire un grand pas au problème sans néanmoins le résoudre. En l'avançant il'en a rendu la solution plus urgente que jamais. Ce n'est pas par l'octroi d'une constitution que pour le moment on pourrait obvier au mal, on ne ferait que l'empirer, il ajouterait un ferment de plus à la fermentation générale. L'action d'un régime constitutionnel se base avant tout sur l'esprit d'ordre, sur l'existence de forces vitales saines dans la nation. Où les chercher dans ce corps désorganisé? L'année 1830 a trouvé la nation bien autrement préparée comme forcés morales, qu'elle ne l'est actuellement, et pourtant il a suffi d'une émeute de rues (15 août) pour balayer le gouvernement national (et) populaire du prince Czartoryski. Ce qui importe donc principalement et préalablement à toute chose, c'est de réveiller, de créer presque des forces morales qui remplaceraient par une action saine et continue les mouvements convulsifs et désordonnés qui agitent la nation polonaise. Mais pour agir en ce sens, il faut trouver un point d'appui pratique en ce qui existe, une force morale qui puisse engendrer les autres.

De tous les sentiments moraux de la nation le seul qui se soit maintenu intact, c'est celui de la nationalité. C'est de ce sentiment donc qu'il faut se servir comme d'un levier pour relever les autres. Pour cela il serait nécessaire: 1^o de lui assurer une liberté entière et comme complément indispensable, 2^o une autonomie administrative complète basée sur la légalité. Un programme de conduite basé sur ces principes devrait: 1^o Procéder à la révision du Statut Organique de 1832 et faire préparer un projet de loi fondamentale, basée sur les principes de nationalité, d'une autonomie administrative complète et des institutions nouvellement accordées et qui déterminerait les conditions d'existence de ce pays et la légalité des actions de ses habitants. 2^o Répartir strictement les attributions des autorités militaires et civiles, sans tolérer d'empiètement de part ou d'autre. 3^o Après avoir strictement mais promptement examiné les délits des personnes arrêtées par les autorités militaires, gracier les moins coupables et faire juger par

une justice régulière ceux qui ont commis des délits évidens. 4° Abroger la chancellerie du Lieutenant et en attribuer les diverses fonctions aux autorités dont elles devraient ressortir. 5° Restituer au pays les couleurs nationales, qui n'ont été abolies par aucun acte législatif. 6° Conférer les postes civils exclusivement aux civils indigènes distingués par leurs capacités et jouissant d'une réputation d'intégrité bien établie. 7° Changer les dénominations du IX et X Département du Sénat et du VII Arrondissement des voies de communication, en les détachant, de fait et de nom, de toute dépendance immédiate des autorités de l'Empire. 8° Désigner un comité qui s'occuperait immédiatement de la révision de l'absurde code pénal de 1847 et élaborerait un projet de changements appliqués aux besoins du pays. 9° Accélérer l'ouverture des écoles ou du moins en indiquer la date. 10° Autoriser la censure à ne pas empêcher la discussion dans les journaux des questions administratives. Enfin pour couronner l'oeuvre, lorsque l'agitation actuelle serait presque apaisée, lorsque les esprits seraient assez tranquils pour pouvoir se détacher des préoccupations dont ils sont tourmentés maintenant, établir une série de comités spéciaux pour les réformes à introduire dans les différentes branches de l'administration, exemptes des formes bureaucratiques, composés de membres pris parmi les sommités du pays indépendantes et jouissant de l'estime générale. La formation de comités pareils contribuerait beaucoup à identifier le gouvernement avec le pays en les faisant concourir par un travail en commun à la prospérité de ce dernier.



ADAM SKAŁKOWSKI

JULIUSZ ENOCH
I JEGO PISMA W SPRAWACH POLSKO-ROSYJSKICH
(1861—1864)*

2. MA LETTRE AU GRAND DUC CONSTANTIN¹

Varsovie, 18/30 août 1863

Monseigneur!

Conformément aux ordres de V. A. I. je prends la respectueuse liberté de Lui adresser ces lignes pour Lui rendre compte de l'état de choses depuis qu'Elle nous a quittés.

Trop peu de temps s'est écoulé pour que la situation ait pu se modifier sensiblement.

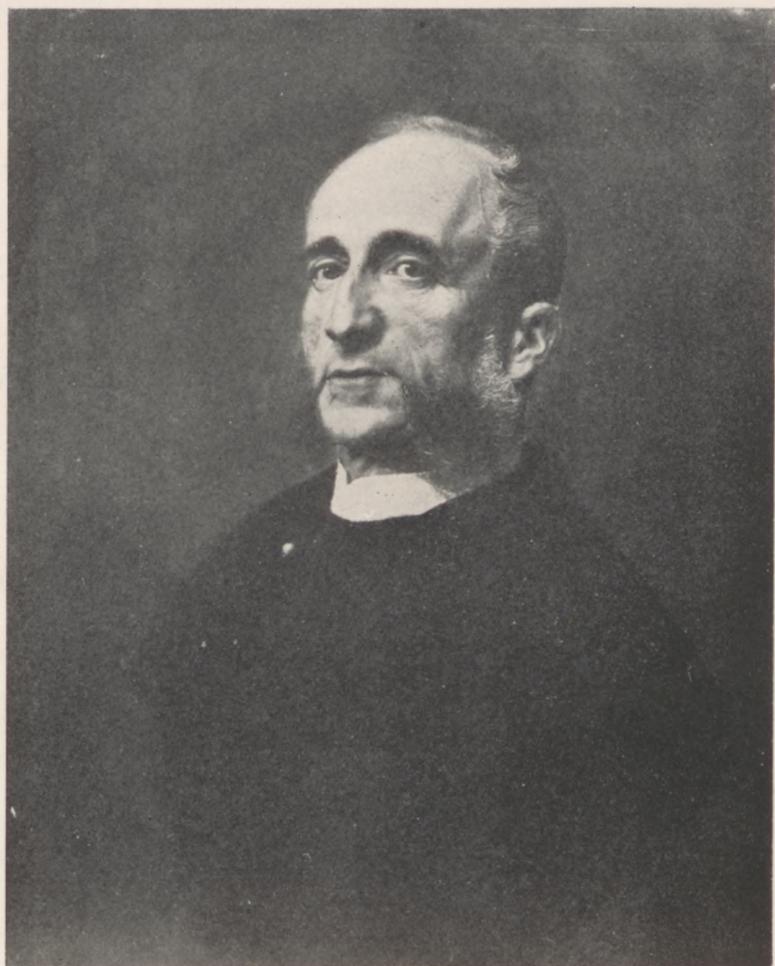
Dans les sphères plus élevées au premier mouvement de consternation occasionné par la crainte que le départ de V. A. I. ne fût définitif, ont succédé bientôt des illusions entretenues par les journaux étrangers, l'espoir d'un prompt retour et de changements organiques dont Elle viendrait nous doter. A part cela, même mollesse, même absence de ton et de nerf; il n'en est malheureusement pas de même dans les sphères où la révolution a son siège principal, et si l'insurrection a éprouvé ces jours derniers des revers très sensibles, la crise révolutionnaire, loin de diminuer, semble, au contraire, augmenter d'intensité. Il semble qu'à mesure que les chances d'une intervention étrangère diminuent, l'élément modéré qui dans le mouvement représentait en quelque sorte la possibilité d'une entente avec les puissances intervenantes, perd de son influence à laquelle se substitue celle d'hommes de plus en plus violents. Ainsi, depuis le départ de V. A. I. les assassinats n'ont pas cessé de se produire quotidiennement et l'on peut s'attendre, d'après les bruits qui courent, à ce

* Początek tej pracy ogłoszony został w *Pamiętniku Biblioteki Kórnickiej*, z. 4, s. 180—207. Zawiera on obszernie omówienie przez Skalkowskiego działalności Enocha i przedruk *Memoriału* Enocha dla ks. Gorczakowa z 2 III 1861 oraz listu do w. ks. Heleny z 17 X 1861. Ciąg dalszy, który podajemy obecnie, obejmuje resztę pism Enocha w sprawach polsko-rosyjskich z lat 1861—1864. (Red.)

¹ Tytuł ten wypisał Enoch własnoręcznie na kopii, która była przeznaczona do druku.

290238

K. 1800/57



44. Andrzej Mnischech: Portret Juliusza Enocha (1878)



que prochainement ils viennent chercher leurs victimes à des échelons moins obscurs de la hiérarchie sociale. Quelque triste que soit une pareille prévision, j'ose croire, Monseigneur, qu'elle ne peut et ne doit point changer le caractère général des mesures que V. A. I. a daigné adopter dans Sa haute sagesse.

Le remède qui semble convenir à nos tristes maux, c'est toujours une justice forte et énergique, mais alliée à une sage modération. Qu'il me soit permis à cette occasion de signaler le grave danger qu'il y aurait à croire, que certains remèdes qui ont aujourd'hui pour eux une vogue passagère et dont l'énergie a pu sembler réussir dans certaines conditions, que ces remèdes, dis-je, puissent être indistinctement appliqués sous d'autres degrés de longitude².

Dans le pays confié à la sollicitude de V. A. I. la première des causes qui contribuent à perpétuer un déplorable désordre est encore aujourd'hui comme naguère l'espoir ou plutôt la décevante illusion qui fait attendre d'une intervention étrangère la fin d'un état de choses de plus en plus déplorable.

Sous ce rapport, hélas! on peut dire, Monseigneur, que nous n'avons rien appris et rien oublié et malgré l'éclatant démenti que les dernières nouvelles donnent aux espérances que les journaux se plaisaient à surexciter jusqu'au délire, nous sommes encore loin du sentiment de la réalité.

Cependant quelques symptômes plus favorables se laissent entrevoir; une amélioration prochaine semble devoir se manifester; l'influence de la publicité qui a tant fait pour enivrer ce pays de mensonge, recommence aujourd'hui son oeuvre de Pénélope et hâte le désillusionnement. Qu'il me soit permis de signaler ces germes à l'attention de V. A. I. en égard aux mesures qui pourraient en favoriser le développement! Deux choses surtout seraient à désirer:

1^o Que l'influence de l'étranger, celle de la France surtout, pût être employée à réagir efficacement dans le sens de l'apaisement et de la conciliation.

2^o Qu'à l'intérieur, le terrorisme perdît de sa force. La première de ces choses est-elle réalisable? C'est ce dont-il m'est impossible de juger, je dois donc me borner à en formuler le vœu. Mais si, par l'effet de négociations qui auront suivi la remise des dernières notes, la France pouvait être amenée à déclarer catégoriquement que les institutions gracieusement octroyées par S. M. répondent aux besoins des Polonais, une déclaration pareille avancerait puissamment la solution en déliant en quelque sorte les mains à une classe nombreuse d'hommes qui déjà ont le sentiment

² Zapewne aluzja do rządów Murawiewa na Litwie.

d'avoir fait fausse route, mais qui se croient engagés d'honneur à y persévérer tant qu'une dernière lueur d'espoir ne paraît pas éteinte.

Je suis bien certain d'ailleurs que V. A. I. appréciera, combien il importerait, en présence de la révolution démagogique européenne de plus en plus organisée, de laisser à cette classe sociale, la plus intelligente de toutes, malgré son égarement actuel, l'accès libre à une retraite dans laquelle son honneur soit manifestement désintéressé. La modération peut plus sous ce rapport que l'excès d'énergie, car elle seule donne la faculté de revenir à une confiance loyale envers le Souverain et de reprendre pied dans la réalité, tandis que la violence précipite vers la haine et le désespoir et rejette ses victimes entre les bras de la révolution ou ceux de l'étranger qui, malgré tant de mécomptes, conserve toujours son prestige empoisonné.

Toutefois, Monseigneur, cette modération même ne saurait promettre des résultats sérieux, si une justice énergique et protectrice ne lui vient à l'appui pour énerver d'abord et puis faire disparaître le terrorisme qui aujourd'hui pèse sur le pays. Sous ce rapport rien ne serait plus désirable que le concours du général Trepow.

S'il m'était cependant permis de présenter ici une observation, il me paraîtrait que Varsovie, étant le foyer principal de l'organisation révolutionnaire, il me paraîtrait, dis-je, plus avantageux de remettre en des mains si habiles les fonctions de grand maître de police, que celles de chef de la gendarmerie. Peut-être d'ailleurs V. A. I. ne verrait-Elle pas d'inconvénient à ce que, vu la gravité de la situation, le général Trepow cumulât ces deux places et que toute la police fût ainsi concentrée dans une seule main. Ceci pourrait, d'ailleurs, si le titulaire réussissait dans sa mission difficile et si V. A. I. daignait y donner son consentement, devenir l'origine d'une nouvelle direction générale de la police dont le chef pourrait même avec utilité siéger au Conseil.

En présence de l'horreur et de l'épouvante d'une justice véhémique dont la révolution se fait une arme redoutable, rien ne ferait une impression plus salutaire que l'action efficace d'une justice régulière, laquelle viendrait par ses arrêts réveiller dans les âmes l'instinct assoupi mais non éteint du juste et de l'injuste, de ce qui est honnête, loyal et salutaire.

La justice militaire, telle qu'elle s'exerce actuellement, répond-elle suffisamment à ce but?

V. A. I. me permettra, je l'espère, de me prononcer avec la parfaite liberté qu'Elle a toujours daignée encourager et de me prononcer pour la négative.

Je crois n'être que l'écho d'une opinion impartiale en affirmant que les condamnations de nos Cours Martiales offriraient plutôt à la manière d'un malheur frappant à l'aveuglette qu'elles ne portent le cachet d'une

justice clairvoyante épargnant l'innocent et n'atteignant le coupable que dans la mesure de ses fautes.

Je suis loin de croire que cette impression doive être mise exclusivement à la charge de ces Cours.

Sans doute il faut tenir compte à ces juges de l'encombrement des affaires, de la difficulté qu'ils éprouvent à réunir les témoins et les preuves nécessaires et du danger qu'il y aurait à prononcer à la hâte des acquittements qui rendent à l'accusé la faculté de reprendre de coupables manoeuvres; mais il n'en est pas moins vrai que la lenteur excessive de l'instruction se trouve être une aggravation pénible pour l'innocent que de faux semblants ont pu rendre suspect, qu'elle affaiblit de beaucoup l'impression salutaire des condamnations qui se trouvent trop éloignées du crime qui eût exigé un prompt châtement. Enfin, qu'après avoir alimenté par des délais inexplicables toutes les espérances et toutes les illusions, elles produisent au moment de la condamnation venant alors que la faute semble déjà rejetée dans les ténèbres du passé, elles font l'impression d'une injuste rigueur et poussent à l'exaspération et au désespoir.

Ne serait-il pas possible d'abrèger ces délais sans désarmer la justice?

V. A. I. daignerait-Elle me permettre d'appeler Son attention sur une situation qui ne manque pas d'analogie avec la nôtre. A Paris, après les journées de juin, comme après celles de décembre, peu de jours ont suffi pour examiner les dossiers et juger les procès de plusieurs milliers de coupables. Outre le grand nombre de juges d'instruction auquel devrait correspondre chez nous une augmentation notable du personnel des auditeurs intelligents, ce qui leur a facilité leur tâche, c'est que ces procès furent expédiés sous l'empire d'une loi exceptionnelle qui distinguait entre l'application des pénalités rigoureuses contre les crimes ordinaires et celle d'une déportation par mesure exceptionnelle de sécurité générale qui ne revêtait qu'un caractère provisoire. Déjà, dans plusieurs cas, les internements, tantôt à l'intérieur du Royaume, tantôt dans les provinces plus éloignées de l'Empire, ont été prononcés et ont répondu au but. Peut-être V. A. I. daignerait-Elle juger utile de généraliser cette mesure en la revêtant au préalable d'une sanction législative.

Je supplie V. A. I. de daigner me pardonner la longueur de cette lettre. Il m'est douloureux de penser que l'impression n'en pourra être que pénible à V. A. I.

Pour Lui présenter quelque perspective plus consolante, ce n'est, hélas! que sur l'avenir que je puis appeler Ses regards; mais là, Monseigneur, j'ai, Dieu merci, mieux que de simples espérances à offrir à V. A. I. — Que seront devenues dans un avenir prochain les passions formidables qui aujourd'hui déchirent le sein de la société polonaise? Ce

que sont devenues les passions religieuses qui jadis ensaglantèrent presque tous les pays de l'Europe: en fin de compte, c'est encore à la justice, à la vérité, au progrès laborieusement conquis par l'emploi d'une sage liberté qu'appartient la victoire. Le réveil de la conscience publique ne se fera plus attendre longtemps, j'en ai la conviction. Lasse de ses chimères, la Pologne ouvrira les yeux pour reconnaître la magnanimité de l'Auguste Souverain qui, comme gage de sollicitude, la confie à V. A. I. — Alors, Vous recueillerez, Monseigneur, la reconnaissance qui sera due à V. A. I. pour avoir su d'une main ferme maintenir le drapeau d'un loyal dévouement envers le Souverain et celui d'une justice rigoureuse et d'une clémente modération envers tous, même envers des sujets égarés.

Sa gloire et Sa récompense seront d'avoir amené par Ses soins l'heureuse solution d'un des problèmes les plus importants pour l'Empire et d'avoir satisfait l'un de ses intérêts les plus vitaux par la réconciliation sincère de toute une nation qui transmettra avec reconnaissance Votre nom à la postérité.

3. A MR PLATONOFF³

Paris, 4 mai 1864

Monsieur le Secrétaire d'Etat!

J'ai appris presque simultanément, par une lettre privée de Varsovie que le „Journal de St Pétersbourg“ est venu confirmer ma nouvelle destination, et par M^r Łęski que c'est à votre bienveillante intervention que j'ai dû en décembre d[ernie]r la prolongation de mon congé.

Cette nouvelle preuve de vos bons sentiments pour moi m'a été bien précieuse; n'avoir rien à se reprocher et trouver toujours justes et équitables ceux qu'on estime constitué une puissante consolation dans toutes les positions et aide à supporter avec résignation les revers de la fortune.

³ Według konceptu własnoręcznego. We współczesnej kopii także liczne zmiany i skreślenia. Koncept obejmuje 4 arkusze z niezapisaną ostatnią stroną, kopia 9 kart mniejszego formatu. Ta „copia“ była właściwie drugą redakcją, która uległa licznym bardzo zmianom i jest ogromnie pokreślona; są w niej rozwiązane skróty tytułów, dzięki czemu można łatwiej oznaczyć wymieniane osoby. Tę kopię, widocznie przeznaczoną do ogłoszenia, poprzedził Enoch następującym wstępem własnoręcznie skreślonym: „Ayant appris que j'avais cessé d'être secrétaire d'Etat près du Conseil d'Etat et le Conseil d'Administration et relégué en qualité de membre permanent au Conseil d'Etat dont la prochaine abolition était déjà décidée, cet incident m'a servi de prétexte pour adresser la lettre incluse à Platonow, ministre de Pologne près de l'Empereur. — Elle avait un double but: tâcher de combattre l'idée d'abandonner le système inauguré en 1861, sauvegarder mes relations avec Pétersbourg dans l'espoir de redevenir encore utile, espoir que je n'ai définitivement perdu qu'en voyant l'introduction de la nouvelle organisation judiciaire et de l'inepte procédure civile russe dans le Royaume“.

Je ne me plains pas⁴ de la décision sollicitée à mon sujet par M^r le comte de Berg⁵; on a toujours tort de perdre sa santé et il est juste et naturel de mettre ceux qui restent à la place de ceux qui s'en vont, mais ma révocation ne venant que sept mois après mon départ et au moment où je revenais à mon poste, la manière singulière, enfin, dont elle m'est parvenue, tout cela me fait redouter que la religion du Comte et par suite celle de mon Souverain n'aient été surprises par quelque dénonciation calomnieuse, et c'est ce qui me porte à vous demander la permission de vous exposer brièvement ma conduite dans le pays et à l'étranger.

Mes idées sur la situation avant mon départ de Varsovie sont consignées dans la lettre incluse que j'ai eu l'honneur d'adresser le 18/30 août d[ernie]r à S. A. I. M^{gneur} le Grand Duc.

M^r le comte de Berg remplaçait à cette époque Monseigneur; la loyauté me faisait donc un devoir de la lui communiquer avant que de l'expédier.

Il l'a lue deux fois avant et après le retour de S. A. I. et ce n'est point son contenu qui m'a valu ma révocation, puisque postérieurement à cette lecture il n'a bien voulu⁶ consentir à mon départ qu'après avoir exigé ma parole que je reviendrais à l'expiration de mon congé. Cette parole je l'ai [religieusement]⁷ tenue, car je me suis déclaré prêt à revenir en décembre malgré l'état déplorable de ma santé à cette époque et si je suis resté absent⁸, c'est que A. E. a bien voulu y⁹ consentir.

Lors de mon arrivée à Paris (septembre)¹⁰ en me rendant à Biarritz, j'ai appris que l'empereur Napoléon s'y trouvait encore, qu'il y voyait beaucoup¹¹ de monde et principalement les étrangers¹².

J'eusse continué mon voyage malgré cet avis; mais après avoir pris connaissance de la manière dont le „Moniteur“ avait annoncé mon départ de Varsovie, j'ai jugé convenable et prudent d'attendre et ne suis parti de Paris que le jour où l'Empereur quittait Biarritz¹³, je l'ai rencontré à mi-chemin à Dax.

⁴ Pierwotnie: donc point.

⁵ Pierwotnie chciał się wyrazić krócej: mais la manière dont elle a été prise et donc enfin... Następnie dopisał na marginesie szersze uzasadnienie. Zachowały się ślady trudności sformułowania w skreśleniach: dans l'ignorance où je suis des... ignorant les raisons qui l'ont motivée... et de la singulière manière.

⁶ Tak poprawiono w kopii, gdzie pierwotnie było jak w koncepcie: a daigné.

⁷ Przekreślono w kopii.

⁸ Pierwotnie: à l'étranger.

⁹ Pierwotnie: m'y.

¹⁰ Pierwotnie: en septembre.

¹¹ Pierwotnie: tout le.

¹² Zamiast: les Polonais et interrogeait les étrangers surtout.

¹³ Skreślone: et en effet.

[Pendant ce premier séjour de deux semaines à Paris, je n'ai vu exclusivement que l'Ambassade, M^{me} Pankratieff (Gortschacoff), M^r et M^{me} Selbach, la C^{ssse} Chreptovitch et enfin, en fait de Polonais, Ogiński et Frenkel ¹⁴.

Chez M^{me} de ¹⁵ Pankratieff j'ai fait la connaissance de Mr Emile de Girardin et c'est chez elle, en sa présence, que je lui ai fourni la matière des ¹⁶ articles que la presse a publiés à cette époque sur la question polonaise.

Mû uniquement par mon profond dévouement à l'Empereur et mon devoir envers le malheureux pays qu'il s'agissait de dégriser, je n'avais nulle intention de m'en vanter pour en tirer profit et si je le porte aujourd'hui à votre connaissance, c'est que ma position actuelle m'en fait, je pense, un devoir.

A Biarritz j'ai passé tout mon temps avec les Rjevski (la femme née Boutourline, et leur tante la baronne Vrevski) ¹⁷ actuellement à Pétersbourg ¹⁸; nous avons visité Bordeaux, Blois, Chambord, et sommes arrivés ensemble à Paris.

J'y suis tombé gravement malade, j'ai dû garder ma chambre pendant trois mois et pendant tout ce temps je n'ai vu exclusivement que l'excellente M^{me} Pankratieff, véritable soeur de charité, les Seebach ¹⁹, les Rjevski (qui seront à Pétersbourg dans quinze jours), le prince Nicolas Orloff, Rodolphe Meyendorff, ce sont eux qui m'ont soigné pendant tout ce temps, tous sont des connaissances à M^r le comte de Berg; la vérité était donc facile à connaître.]

Après mon retour ²⁰ j'ai eu deux visites, que je qualifierai d'insurrectionnelles.

Un propriétaire foncier du Royaume que je connais de longue date et que vous avez rencontré ²¹ dans la société varsoivienne est venu me proposer une démarche de la noblesse auprès de S. A. I. le Grand Duc avec offre de soumission ²² moyennant le retour du système inauguré

¹⁴ Ten i następne cztery ustępy zostały w kopii skreślone.

¹⁵ Dodane w kopii.

¹⁶ Pierwotnie; de tous les.

¹⁷ Pierwotnie w koncepcie jeszcze bliższe określenie: veuve de l'aide de camp général.

¹⁸ W koncepcie nadto: nous avons quitté Biarritz ensemble pour faire une tournée dans le midi de la France.

¹⁹ Pierwotnie: Selbach.

²⁰ W koncepcie: A cette époque. Tu zaczyna się dalszy ciąg kopii, czyli drugiej redakcji.

²¹ Pierwotnie: connu.

²² Skreślono w koncepcie: et.

lors de l'arrivée de Monseigneur à Varsovie et me demander mon opinion sur le résultat probable d'une pareille démarche.

J'ai répondu que, n'ayant aucun caractère officiel à Paris et ignorant complètement les intentions du Gouvernement, je ne pouvais lui faire part que de mes appréciations toutes²³ personnelles; que, dans ma conviction, Monseigneur, ayant résigné²⁴ ses fonctions de Namiestnik, ne consentirait jamais à s'occuper des affaires de Pologne, si²⁵ ce n'est sur l'initiative de l'Empereur; qu'un acte général de soumission et de contrition pure et simple pourrait à mon avis être utile, mais que dans la position qu'on s'était faite et dans laquelle on ne pouvait avoir pour soi que la miséricorde de l'Empereur²⁶, toute condition me paraissait absurde; que l'octroi des plus belles institutions ayant abouti à la révolte, le retour au système désiré ne me paraîtrait possible que si les Polonais pouvaient offrir des garanties de la sincérité de leur repentir et la preuve que l'ère des révolutions est fermée à tout jamais; mais que, pour ma part, je ne voyais point quelles garanties et quelle preuve nous pourrions donner et que par conséquent le retour immédiat au système tombé me paraissait être du domaine de la rêverie.

On m'a objecté que ces garanties étaient toutes trouvées: que ce serait nommément la cessation immédiate de l'insurrection et l'offre, par la noblesse, d'accepter dans le Gouvernement toutes les positions auxquelles on voudrait l'appeler.

J'ai cru devoir répondre que j'envisageais l'insurrection, qui d'ailleurs n'a jamais eu de succès ailleurs que dans la presse révolutionnaire, comme étouffée déjà par la force des armes²⁷; que l'offre d'accepter des positions dans le Gouvernement n'était pas une garantie pour l'autorité, mais un désir des Polonais, et²⁸ faisait précisément partie de ce système auquel on désirait revenir et qu'on avait accueilli par l'insurrection²⁹. Là-dessus nous nous séparâmes.

[J'ai fait part simultanément de toute cette conversation au prince Orloff et au conseiller de l'ambassade Thitchérine³⁰.]

Un autre jour je vis entrer chez moi un jeune homme qui s'est présenté comme délégué du Comité insurrectionnel et venait réclamer l'impôt national.

²³ Skreślono: pure.

²⁴ Pierwotnie: cessé.

²⁵ Pierwotnie: sans.

²⁶ Pierwotnie: dans aucun cas il ne pouvait être question d'aucune condition.

²⁷ Skreślono w koncepcie: on ne pouvait donc offrir un genre de.

²⁸ Skreślono w koncepcie: que ce désir avait été largement accompli.

²⁹ Pierwotnie: qui ne me paraissait plus facile.

³⁰ To zdanie skreślono w kopii.

J'ai mis ce délégué tout simplement à la porte. (Je peux facilement prouver la scrupuleuse exactitude de ces assertions ³¹.)

[Une fois convalescent je ne suis sorti que pour aller passer quelques soirées chez M^{me} de Seebach (Nesselrode) et c'est dans ses salons qu'en présence des personnes de la société française ³²] l'ex-ministre comte Duchâtel, le marquis Tamisier du ministère des Affaires Etrangères, du marquis d'Abjac ³³ etc. etc. [j'ai fait justice de toutes les calomnies que la presse révolutionnaire ³⁴ lançait contre le Gouvernement en général et M^r le comte de Berg en particulier. Le prince Orloff ³⁵ et l'aide de camp de Monseigneur M^r Kireyeff ³⁶ assistai[en]t à une de ces soirées.

Je partis pour l'Égypte dès qu'on me jugea assez de forces pour supporter la traversée; j'y ai passé tout mon temps chez les Theremins (ancien consul de Prusse à Varsovie, actuellement au Caire) où je voyais souvent les Bassano (frère et belle soeur de Grand Chambellan), j'ai été deux fois avec notre consul général M^r Lagovski chez le Vice-Roi; j'ai rencontré deux fois chez les Bassano le prince Vitold Czartoryski qui prenait toujours la fuite en me voyant et qui, à en juger d'après ce qu'il a dit de moi à la marquise de Bassano, et ce qu'elle a répété à Ogiński, me connaît mieux que mon propre Gouvernement. Je m'y suis fait enfin d'après ce que m'a dit Lagovski, une ennemie d'une jeune dame russe ³⁷, une M^e Lex, qui ne m'a pas trouvé assez empressé de faire sa connaissance.]

Revenu d'Égypte ³⁸, j'ai appris, par une lettre de M^r Laski ³⁹, que j'avais obtenu sans l'avoir sollicitée, une prolongation de congé pour six mois, et qu'une lettre à ce sujet avait été expédiée en Égypte. J'ai donc dû attendre le retour de cette lettre; elle m'est parvenue le 17 avril à Achern près Bade où je suis allé voir une ancienne amie malade (M^{me} Moukhanoff) ⁴⁰.

C'était une missive de M^r Zaborowski qui contient en substance: qu'à la suite de retour à Varsovie de M^r le sénateur Milutine, M^r le comte

³¹ To zdanie i następne dwa ustępy zostały w drugiej redakcji skreślone.

³² Pierwotnie: de l'élite d'une partie de la.

³³ Skreślone bliższe określenie: attaché à l'Empereur.

³⁴ Skreślone: d'ici.

³⁵ Dopisał go na marginesie i dlatego w kopii czasownik w liczbie mnogiej.

³⁶ Czy Kiseleff (syn Dymitra, gen. adiut.).

³⁷ Opuszczone: malheureusement.

³⁸ Przekreślono w drugiej redakcji następne słowa: pour me trouver à l'expiration de mon congé à Varsovie.

³⁹ Przemazano w kopii: à M^r Fraenkel.

⁴⁰ W pierwszej redakcji (koncepcie): M. Mouches (?). Mowa o Marii Muchanow, *primo voto* Kalergis a z domu hr. Nesselrode (por. z tego czasu jej korespondencję *Marie von Mouchanoff — Kalergis in Briefen an ihre Tochter* (Lipsk 1907).

de Berg avait fait appeler M^r Zaborowski pour lui ordonner de m'assurer de sa bienveillance et de m'inviter à rester à l'étranger jusqu'au 1^{er} octobre. M^r Zaborowski ajoutait qu'il espérait que rien ne serait changé à ma position.

J'ai répondu le même jour en priant M^r Zaborowski d'être auprès du comte l'interprète de ma gratitude pour ses sentiments de bienveillance et de porter à la connaissance de S. E. que je me conformerais à ses ordres.

Revenu d'Achern à Paris, j'ai appris ma révocation, pour ainsi dire, par hasard et depuis aucune communication n'est venue m'annoncer le changement survenu dans ma position.

D'après tout ce qui précède, je ne saurais attribuer ce changement à ma conduite à l'étranger, conduite [que je désirerais bien voir vérifiée, ce qui est ⁴¹ facile ⁴².]

Dois-je l'attribuer à un changement de système? Je ne le pense pas davantage, car si j'ai toujours compris l'inexorable nécessité d'une répression vigoureuse, je ne pense pas qu'elle puisse être érigée en système de Gouvernement.

Il a été beaucoup question de l'incorporation du Royaume dans l'Empire; je n'y ai jamais ajouté foi; car je ne pense pas qu'on puisse jamais commettre la faute de solidariser de cette façon l'avenir des provinces avec l'avenir du Royaume. Quant aux mesures actuelles qui engagent l'avenir, vous savez quelle a été toujours mon attitude dans la question des paysans; daignez ⁴³ vous rappeler que, lors de la transmission du projet de loi sur le rachat, je me suis permis d'appeler votre attention sur la nécessité d'un changement total dans la législation de 1862. Je ne connais pas suffisamment celle qui vient d'être promulguée, pour m'en faire une idée bien exacte; je crains qu'elle ne soit, dans certains détails, trop radicale, dans certains autres prématurée. Mais comme système en bloc, celui de l'indemnité, malgré l'exemple de presque tous les pays, était incontestablement préférable à celui du rachat; après les derniers événements, c'était le seul possible ⁴⁴.

En somme,⁴⁵ j'envisage la solution définitive de la question des paysans comme un ⁴⁶ bienfait, si elle est définitive ⁴⁷, si une inaction de 12 ans ne vient succéder, comme après l'oukase de 1846, à la promulgation

⁴¹ Pierwotnie było jeszcze: si.

⁴² W drugiej redakcji skreślone to żądanie.

⁴³ W drugiej redakcji poprawiono (ołówkiem) na: veuillez.

⁴⁴ Zrazu: utile — widoczne wahania w ujęciu.

⁴⁵ Pierwotnie: définitif.

⁴⁶ W pierwszej redakcji: un immense.

⁴⁷ Pierwotnie było jeszcze: c'est-à-dire.

de la législation nouvelle, si elle est ⁴⁸ appliquée de bonne foi et avec une équitable fermeté ⁴⁹ malgré les graves embarras que suscitera son application, car toute grande réforme commence par troubler l'ordre social et par en déranger l'équilibre.

Mais, quelque grand que soit l'acte dont il s'agit, et je lui reconnais une immense portée, bien d'autres actes me paraîtraient encore nécessaires pour débayer la route qui mène en Pologne à un avenir meilleur. (La ⁵⁰ question du clergé en général et des couvents en particulier en première ligne; le moment actuel me paraît propice pour tailler dans le vif de la question et dans cette question on ne saurait être trop radical. Organisez le ⁵¹ clergé sans craindre les foudres inoffensives de Rome, vous aurez la conscience d'un grand bien fait au pays) ⁵².

Songez à ⁵³ la justice criminelle, car si la révolte est réprimée, l'ère des conspirations n'est pas fermée et ne le sera probablement jamais. Lorsque, après l'émeute du 8 avril, j'ai fait nommer le président de la Cour Criminelle lui-même juge d'instruction pour cette affaire, je lui ai dit qu'il devenait l'arbitre de l'avenir du pays ⁵⁴, car le résultat de cette affaire préjugerait la possibilité d'une autonomie administrative ou la nécessité d'un régime militaire permanent. Vous connaissez le résultat; il ne faut pas qu'un pareil scandale puisse se reproduire et cependant il faut que la magistrature du pays condamne ce qui est condamnable; c'est à elle d'inculquer au pays le sentiment dynastique et celui de la sainteté de la foi jurée ⁵⁵; avec les Cours Martiales vous n'aurez que des condamnés pour le Gouvernement, des persécutés pour le pays; mais elles ne contribueront jamais à l'éducation politique du pays ⁵⁶.

Ce n'est pas facile, je le sais, mais je le crois possible; avec une instance spéciale et unique pour les délits politiques, le X département par exemple, un peu modifié dans son organisation actuelle, un système accusatif fortement organisé et qui pourrait être introduit pour ces affaires avant que d'entrer dans un système de réorganisation générale ⁵⁷.

Dès à présent l'état de siège, qui, avec l'oukase de 1833 maintenu par

⁴⁸ Pierwotnie: sera.

⁴⁹ W pierwszej redakcji: et sans recul — zamiast — et avec etc.

⁵⁰ Ten ustęp skreślony w drugiej redakcji w całości.

⁵¹ Pierwotnie (pierwsza red.): Sécularisez et faites une constitution civile du.

⁵² Skreślone następne zdanie: et l'Europe libérale vous applaudira.

⁵³ Pierwotnie: Organisez.

⁵⁴ Pierwotnie: que l'avenir du pays était entre ses mains, qu'on lui confiait.

⁵⁵ W pierwszej redakcji przekreślone jeszcze dalsze rozwinięcie: c'est à elle de contribuer puissamment à l'éducation du pays.

⁵⁶ Pierwotnie: aucun avantage moral et général.

⁵⁷ Skreślony w pierwszej redakcji dalszy ciąg: et enfin avec un peu de vigilance et d'énergie.

la loi de 1847, et les gouverneurs civils à épauettes, n'a plus de raison d'être, pourrait ⁵⁸ être aboli; je n'ai pas besoin d'indiquer le genre d'avantage considérable qui en résulterait; en revanche une législation pareille à celle que Napoléon a promulguée en 1858 et qu'il maintient sagement malgré les derniers débats orageux de l'adresse, aurait le double avantage: de fortifier l'autorité et de rendre légaux des actes qui aujourd'hui ne le sont pas et qui cependant pourront encore être nécessaires. Organisez définitivement un Ministère de la Police en ajoutant aux trois commissions existantes une quatrième.

Le régime de la presse, tel qu'il est aujourd'hui, ne pourra probablement être changé de longtemps en Pologne; avec ce régime ⁵⁹ il n'y a point de journalisme dans ce pays. En revanche, la presse révolutionnaire de l'Autriche l'inonde. On évaluait à 4000 le nombre d'exemplaires du *Czas* distribué sous main à Varsovie, malgré sa prohibition à l'entrée depuis 1861.

Ce ⁶⁰ sont les journaux polonais de l'Autriche qui ont été les instruments les plus actifs et les plus perfides d'une propagande révolutionnaire détestable. Ce sont eux qui lui ont permis de se former et de discipliner un parti, eux qui lui ont prêté aux yeux de l'Europe un masque honorable, ce sont eux enfin qui constituent la seule nourriture intellectuelle du pays. Je dois me borner à vous signaler ce mal qui me semble être un danger permanent pour l'avenir.

Qu'il me soit permis de clore ces quelques considérations par une observation générale, fruit de mes réflexions dans la solitude et de l'étude peu encourageante de l'état social en Europe.

Les ⁶¹ événements de Pologne, pour ceux qui les ont étudiés sur les lieux, se décomposent en deux questions aussi ⁶² différentes que difficiles à discerner, tant elles sont confondues, l'une servant à l'autre de point d'appui, d'arme et de masque tout à la fois.

La première, c'est la question de la révolution cosmopolite qui mine d'une manière effrayante tous les états de l'Europe.

C'est la seule qui me paraisse grave et grosse de périls pour l'avenir. Avec la révolution point de transaction possible; il faut l'étouffer ou se laisser étouffer par elle; c'est pour ne l'avoir pas ⁶³ compris que la no-

⁵⁸ Zamiast — devrait.

⁵⁹ Skreślono: on peut donc dire qu'il.

⁶⁰ Opuszczona w pierwszej redakcji pierwsza część zdania: c'est la seule nourriture intellectuelle du pays, ce.

⁶¹ Opuszczony, skreślony w pierwszej redakcji wstęp: Pour un oeil un peu exercé les.

⁶² Zamiast — très.

⁶³ Zamiast — point.

blesse polonaise, qui n'est pas l'auteur de l'insurrection, comme le prétend à tort le journalisme russe, mais qui s'est laissée⁶⁴ entraîner par elle contre ses convictions intimes, avec la faiblesse d'esprit et le manque de virilité⁶⁵ qui caractérisent les corps sociaux au déclin de leur existence, c'est pour ne l'avoir pas compris, dis-je, que la noblesse a cessé d'exister. La seconde question plus factice que réelle, exploitée avec l'astuce et l'habileté que donne aux meneurs une longue habitude des révolutions⁶⁶, c'est la question polonaise.

Réduite à ses véritables proportions, elle n'est⁶⁷ redoutable que si le Gouvernement la rend telle.

Le danger réel et permanent, c'est la révolution. Le mal curable et passager, c'est la question polonaise.

Dans le choix des moyens⁶⁸ contre un mal passager gardons-nous d'employer ceux qui peuvent alimenter⁶⁹ et déchaîner un danger⁷⁰ permanent.

Entre la Pologne et le principe même de l'autorité il y a un abîme. Pour le combler, aucune force sociale n'est à dédaigner.

Je reviens à l'objet⁷¹ de ma lettre. Je n'ai pas eu l'honneur d'être longtemps avec M^r le comte de Berg, mais un court espace de temps m'a suffi pour comprendre toute la difficulté de sa position entre un pays en insurrection et des passions excessives.

J'ai fait partie d'un ordre de choses⁷² qui avait toutes mes convictions; s'il doit être considéré comme tombé, je conçois qu'il y a⁷³ des considérations supérieures devant lesquelles l'intérêt personnel doit savoir s'effacer et se taire, en ce cas je n'ai quant à ce qui me concerne rien à dire, rien à demander⁷⁴. Mais après avoir passé près d'un quart de siècle au service, après y avoir perdu la santé et le peu de fortune que j'avais, je crois⁷⁵ pouvoir solliciter l'autorisation de me justifier, si ma conduite

⁶⁴ Skreślono: lâchement.

⁶⁵ Zamiast — caractère.

⁶⁶ Skreślono: dont elle était appelée à devenir le masque.

⁶⁷ Skreślono: point et ne peut jamais devenir.

⁶⁸ W pierwszej redakcji skreślono: à employer.

⁶⁹ Zamiast — entretenir.

⁷⁰ Zamiast — mal.

⁷¹ Skreślono w drugiej redakcji: principal... je ne me plains de rien et je ne sollicite rien.

⁷² Skreślono w drugiej redakcji: qui est tombé et.

⁷³ Pierwotnie było: Là git peut-être la raison de mon renvoi. Si j'ai été sacrifié à une de ces considérations.

⁷⁴ Pierwotnie krócej: je n'ai rien à dire.

⁷⁵ Skreślono: être autorisé.

a donné lieu à des griefs quelconques⁷⁶; — c'est là l'objet⁷⁷ de ma lettre et la prière que je vous adresse. J'ai la conviction, et d'avoir fait⁷⁸, jusqu'au bout de mes forces⁷⁹, et dans les temps les plus difficiles, mon devoir avec loyauté et avec quelque courage. Ajouterai-je⁸⁰ que mon présent est aussi irréprochable que mon passé? J'emploie tout mon temps⁸¹ au Collège de France, à la Sorbonne, à l'École de Droit; ce n'est pas une société compromettante, je pense, bien qu'on y trouve⁸² malheureusement, surtout dans l'instruction⁸³ supérieure, plus d'allusions politiques que de science véritable, plus d'envie d'une vaine popularité que de zèle pour l'enseignement.

Je compte mener cette existence, jusqu'à la fermeture des cours en juillet, et faire ensuite une cure qui m'est prescrite⁸⁴ dans le midi ou en Allemagne; je devrai y rester deux mois, ce qui me mènera en octobre, époque indiquée pour retour.

III. PROJET D'EXPOSÉ DE LA SITUATION DU PAYS VIS-À-VIS DE LA POLITIQUE DE L'AUTRICHE⁸⁵

Le sang qui coule encore en Pologne m'avertit et me presse de prendre, sans perdre le temps, toutes les mesures nécessaires pour en prévenir désormais une effusion nouvelle. — Je ne puis donc tarder plus longtemps de signaler à Votre Excellence la part, que la politique de l'Autriche a prise dans tout ce qui vient d'amener la crise actuelle, ainsi que l'influence pernicieuse dont elle menace encore l'avenir.

C'est par les frontières d'Autriche que nous sont arrivés les Langiewicz et la plupart des autres émigrés qui se sont mis à la tête des bandes insurrectionnelles, ainsi que la presque totalité des armes à feu dont elles ont pu disposer. Des bureaux d'enrôlement ont fonctionné à Cracovie et

⁷⁶ Zamiast: reproches (w pierwszej redakcji).

⁷⁷ W pierwszej redakcji było jeszcze: principal.

⁷⁸ Pierwotnie: Fort de ma conscience que j'ai.

⁷⁹ Zamiast — toujours.

⁸⁰ Tu w pierwszej redakcji wahania w ujęciu: et qu'il me soit permis d'ajouter — laissez moi ajouter.

⁸¹ Pierwotnie: je suis toute la journée.

⁸² Pierwotnie: entende.

⁸³ Pierwotnie: enseignement.

⁸⁴ Pierwotnie tu zamierzał skończyć nie wyszczególniając, gdzie ma się udać.

⁸⁵ Kopia przygotowana do wydawnictwa pośmiertnego jako rzecz druga z kolei. — Na okładce ołówkiem dopisano: Adressé au p^{ce} Gortchakoff, chancelier de l' Empire, par le prince Gortchakoff, lieutenant du Roi à Varsovie? S. S. Domysł ten, wyrażony w formie pytania, jest oczywiście błędny, bo namiestnik Gorczakow zmarł u wstępu władzy Wielopolskiego, a nie dopiero podczas powstania, w związku z którym pozostawały niniejsze uwagi. Zresztą przy końcu memoriału wyraźnie wymieniony jako podający w. ks. Konstanty. — Datę można oznaczyć na marzec 1863.

à Léopol, un grand nombre d'étudiants ainsi que des jeunes gens d'autres conditions se sont équipés et ont passé la frontière, sans éprouver de la part de leur gouvernement le moindre obstacle sérieux. Enfin c'est la presse autrichienne qui, après avoir systématiquement dénaturé et calomnié tous nos actes, a servi de „Moniteur“ à l'insurrection pour publier ses mots-d'ordre ainsi que ses bulletins.

Certes nous n'aurions pu nous attendre à d'autre procédé de la part de l'Autriche. Elle n'a jamais manqué, aussi souvent qu'elle y a vu son avantage, d'invoquer comme principe, que les puissances qui ont concouru au partage de la Pologne, doivent être solidaires de maintien de l'ordre dans leurs provinces polonaises. C'est de ce principe qu'elle s'est autorisée pour envahir la ville libre et prospère de Cracovie, c'est à lui qu'elle en a appelé lorsqu'en 1849 elle est venue implorer le secours de nos armes contre la formidable insurrection des Hongrois. Loin de moi la pensée d'invoquer à mon tour une semblable raison. La Russie, Dieu merci, n'a besoin de secours de personne, pour lui garantir la sécurité de ses possessions, et la grandeur même des sacrifices que déjà nous avons faits à ce prétendu principe, ainsi que leur stérilité justifient, ce me semble, la conviction que j'énonce, c'est que pour nous cette solidarité ne sera jamais qu'un leurre, et qu'en aucun cas nous n'avons à en attendre de bons résultats. Mais à présent, surtout depuis que Sa Majesté L'Empereur a pris la généreuse initiative d'une politique nouvelle et largement réparatrice à l'égard de ses sujets polonais, une pareille solidarité est devenue plus que jamais impossible. Il faudrait en effet, pour qu'elle pût subsister, qu'à son tour l'Autriche entrât franchement dans ces vues, et adoptât une semblable ligne de conduite envers ses sujets polonais. Le voudra-t-elle? et dans les cas où elle en aurait la ferme volonté, lui sera-t-il possible de la réaliser? La multitude et la variété des races qui peuplent son empire lui permettront-elles de donner aux intérêts de chacune une satisfaction assez complète? Ce sont là des questions qu'il ne m'appartient pas d'examiner, ce qui m'importe, c'est d'écarter les obstacles qui entravent la mission dont je suis chargé, et je ne saurais admettre que les embarras de nos voisins puissent compromettre le succès.

Notre tâche en effet est moins compliquée et bien moins embarrassante que celle de l'Autriche. Le principe nouveau dont l'avènement dans la politique générale de l'Europe constitue le fait capital de l'histoire contemporaine, celui du respect des nationalités, n'a chez nous rencontré dans son application qu'une seule difficulté sérieuse, c'est la question polonaise, et vous savez, Prince, avec quelle largeur dans les vues, quelle droiture et quelle fermeté Sa Majesté L'Empereur s'est décidé à aborder ce problème épineux. Sa Majesté entend donner aux besoins, aux inté-

rêts et aux sentiments nationaux de ses sujets polonais toutes les satisfactions qu'Elle leur doit comme leur Souverain légitime, mais Elle entend également sauvegarder dans leur plénitude les droits et l'autorité souveraine dont l'héritage lui a été transmis par ses ancêtres. Dans l'exécution de ces généreux desseins nous ne pouvons vraiment pas nous mettre à la remorque de l'Autriche, ni attendre que celle-ci soit parvenue à débrouiller l'imbroglio où sa politique se débat. Il faut donc, tant que subsistera entre les deux Gouvernements une différence radicale dans leur manière d'envisager la question polonaise, renoncer franchement à toute idée de solidarité entre les intérêts que poursuit l'Autriche, et ceux que nous voulons faire prévaloir en Pologne, oublier les services que nous avons rendus et dont nous aurions droit de réclamer la réciprocité, enfin répudier résolument toutes les conséquences, auxquelles on voudrait encore nous entraîner en vertu de ce prétendu principe. Je pense que ce que nous devons réclamer et ce à quoi nous pouvons borner nos demandes, c'est que l'Autriche s'acquitte envers nous des devoirs et des obligations que le droit des gens impose à quiconque veut conserver des relations de bon voisinage, toutefois nous ne pouvons jamais perdre de vue un fait dont l'importance domine toute cette situation, c'est que tant qu'elle ne sera pas franchement décidée à respecter chez elle la nationalité polonaise, l'Autriche trouvera un intérêt majeur à ce que tous les efforts que nous ferons dans ce sens, demeurent sans succès. Car tant que les démêlés avec la Russie constituent l'intérêt palpitant de la cause polonaise, tant que ses forces s'usent dans une lutte sans issue, l'Autriche n'a rien à craindre de l'hostilité de ses sujets polonais. Mais le jour où les Polonais trouveront au contraire sous le sceptre de Sa Majesté l'Empereur et Roi la satisfaction légitime de leurs aspirations, ceux qui sont soumis à la domination de l'Autriche sentiront d'autant plus durement le poids de leur condition. — N'est-ce point là peut-être la cause secrète de l'indifférence apparente et de la tolérance si étrangères à ses habitudes, que l'Autriche vient de témoigner pour les [...] ⁸⁶ sur son territoire, qui ont amené le mouvement insurrectionnel dans le Royaume. C'est ce que Votre Excellence sera mieux à même que moi de juger. Pour moi, quels que soient les motifs qui aient inspiré ces procédés, s'ils n'avaient à mes yeux d'autre caractère que celui de simples taquineries politiques, nous n'[avons], à mon avis, qu'à les dédaigner en les ajoutant à la longue liste des témoignages de reconnaissance que depuis 1849 l'Autriche ne cesse de nous prodiguer. Mais en agir ainsi serait étrangement méconnaître la gravité du problème qui s'agite en Pologne et la responsabilité qu'il impose au gouvernement, ainsi que

⁸⁶ Słowo trudne do odczytania.

l'influence funeste que la politique suivie par l'Autriche peut y exercer à la longue. Quels que soient en effet prétextes mis en avant, quels que soient les sentiments qui animent la jeunesse insurgée, et j'aime à reconnaître que le plus souvent elle n'obéit qu'à un patriotisme égaré, mais sincère, il y aurait pourtant de l'aveuglement à ne pas voir que la question politique et la nationalité ne constituent pas encore le fond du débat et que le triomphe de cette entreprise in [...] ⁸⁷ entraînerait, si elle venait jamais à réussir, non seulement la chute du gouvernement actuel, mais encore il ébranlerait toutes les assises sur lesquelles reposent la société et la civilisation. Qui pourrait dire ce que deviendrait au lendemain de cette catastrophe la sécurité des personnes, et quelle serait l'issue des luttes sanglantes qu'engageraient immédiatement les diverses classes de la société? C'est l'autorité souveraine qui est aujourd'hui la condition essentielle de la sécurité, de la paix et de l'harmonie sociale, c'est ce qui fait la grandeur et la majesté de sa situation, mais aussi c'est ce qui doit en déterminer le caractère.

Le Gouvernement ne peut subir la moindre défaillance sans forfaire à l'honneur et la conscience; mais s'il veut s'élever à la vraie hauteur de sa tâche, il ne lui suffira plus de maintenir l'ordre matériel ou de le rétablir au besoin, il devra s'inspirant de toutes les lumières et d'un ardent amour du bien public, s'appliquer à faire rentrer l'ordre dans les esprits par le respect des lois et de l'autorité pour asseoir sur une large base l'harmonie de la société et en retremper le nerf. Jamais le concours efficace de toutes les forces sociales n'eût été plus nécessaire, que pour l'accomplissement de cette oeuvre, et la tâche est d'autant plus épineuse que le gouvernement se trouve plus isolé.

Sans doute le paysan polonais est honnête et plein de bon sens, le respect et le dévouement à son Souverain se trouvent profondément gravés dans son coeur, et ces sentiments qui ont été raffermis par les récents bienfaits de l'Empereur constituent pour le Gouvernement une puissante ressource qu'il ne peut estimer à un prix trop élevé; mais aussi ne saurait-il être trop circonspect en usant de cette ressource. Le manque de lumière de cette classe sociale et la nature même de ses intérêts l'exposent à des convoitises et à des rancunes, qui ont besoin d'être sévèrement surveillées, autrement le gouvernement exposerait la société tout entière aux plus graves dangers.

Le tiers, aux intérêts duquel les traditions et l'ancienne constitution polonaise avaient fait dans l'état une place insuffisante, ne possède encore ni lumières, ni l'aisance qui en font dans l'Europe occidentale un des éléments les plus sages et les plus utiles. — Composé pour la plupart

⁸⁷ Słowo trudne do odczytania.

d'artisans ou de gens employés soit dans les fonctions subalternes de l'administration publique, soit dans les exploitations agricoles ou industrielles le tiers état n'a encore conscience ni de ses propres intérêts, ni des intérêts généraux du pays. Jaloux de conquérir dans la partie commune le rang, l'importance et la part d'influence à laquelle il se sent appelé, mais ne se rendant compte ni des ressources, ni des difficultés de la situation actuelle et de celle que lui réserve l'avenir, il se livre inconsidérément à un patriotisme enfiévré et ne suit d'autre guide qu'un sentiment plein d'exaltation et d'incohérence. — Ce sont l'élan et les impatiences de cette classe qui fournissent à l'insurrection actuelle leurs principales ressources.

La noblesse, formée des principaux propriétaires fonciers et dans laquelle viennent se confondre les sommités de toutes les professions libérales, comprend bien mieux, combien cette insurrection compromet les vrais intérêts du pays. Aussi s'est-elle généralement abstenue d'y prendre part. Mais encore fascinée par le mirage d'un passé, à jamais évanoui, elle tarde à revenir au sentiment de la réalité et à se rendre compte de la gravité du danger, dont la crise actuelle menace la nation et la société tout entière; elle ne peut surtout se décider à reconnaître le fait, que celui que trop longtemps elle a envisagé comme l'ennemi capital de sa nationalité, en est devenu l'ami le plus sincère et le plus éclairé, que c'est lui qui la représente dans le concert des intérêts européens, la sauvegarde contre les dangers du présent, et qu'il est dans l'avenir le porteur de ses destinées. Engourdie par une longue habitude d'abstention, la noblesse n'a pas su jusqu'ici secouer la torpeur qui l'empêche de prêter au gouvernement ce concours actif qui serait sa ressource capitale dans l'oeuvre réparatrice qu'il a entreprise. Elle a bien tenté de nobles efforts pour atteindre le même but par ses propres efforts. En dehors du gouvernement, elle a cherché à arrêter le mouvement insensé dont elle reconnaissait la folie, mais ces efforts mêmes n'ont pu que lui donner la mesure de son impuissance; dépourvus qu'ils étaient de la base, sur laquelle la Providence veut que tout ordre social soit assis, celui d'une autorité souveraine, acceptée par tous et armée de la sanction des lois pour réprimer les écarts et punir les crimes. Cet ensemble de circonstances aurait même en temps ordinaires créé bien des difficultés à la marche régulière de notre gouvernement; mais ce qui rend sa position bien plus ardue, c'est que tandis que pour mener à bonne fin les réformes il aurait besoin de trouver dans le peuple de la bonne foi, du calme et de la modération, il y trouve au contraire et se heurte à chaque pas contre un parti haineux jusqu'au délire, qui use sans scrupule de tous les moyens, fait appel à toutes les passions, qui dispose à la fois des ressources d'une organisation occulte et de celles d'une publicité effrontée laquelle lui permet d'imposer

à l'Europe comme l'expression des vrais sentiments du pays. Ce parti sème la terreur pour paralyser le réveil de la conscience publique et tenir en échec les masses timides et indécises. — Il sème à plaisir le mépris, la calomnie et la haine non seulement contre le gouvernement et les personnes qui le servent, mais encore contre tout citoyen qui refuse de subir la loi de ses fantaisies, et de se courber sous son joug. Répudiant tout le passé comme le présent de la nation, prêt à jouer tout son avenir à chaque coup de dé, ne reconnaissant d'autre but, d'autres lois et d'autres principes que ceux de la révolution cosmopolite qui mine tous les états de l'Europe, ce parti met une impudence et une adresse infernale à exciter la fibre nationale, à l'exaspérer pour exploiter ainsi l'amour sacré de la patrie, le zèle religieux et toutes les passions généreuses de la jeunesse et du tiers état. Ne pouvant faire mordre à cette amorce le paysan polonais, ce parti n'hésite pas à faire appel aux passions les plus basses, à la cupidité, à l'envie. C'est ainsi qu'il fait luire aux yeux d'un peuple ignorant la perspective d'un partage gratuit des terres et des fortunes, au risque de déchaîner contre les propriétaires actuels des appétits aveugles et de vieilles rancunes, et de précipiter toute la société dans un gouffre. D'ailleurs l'assassinat est prêché par les nouvelles doctrines et mis non seulement en pratique mais encore en honneur. Les sentences des tribunaux véhémiques, la mise en hors de loi, le fer et le poison popularisent l'idée que la force suffit pour légitimer tout attentat et toute violence commise contre ceux qui s'opposent aux aveugles volontés de la foule, et aux fantaisies perverses de ses meneurs.

Ainsi toute sécurité est détruite, la vie des meilleurs citoyens mise en péril, la conscience de tout un peuple pervertie, l'honneur de la nation souillé et l'existence même de la société remise en question devient l'enjeu de cette lutte suprême.

Telle est la vraie portée du problème social qui agite la Pologne et l'Autriche, moins que tout autre, devrait le méconnaître, car elle ne peut avoir oublié les massacres de 1846, qu'elle n'a su ni prévenir, ni réprimer, ni punir en Galicie, dont l'opprobre a rejailli sur son gouvernement, et dont les suites funestes pèsent encore lourdement, après un espace de 17 ans, sur la fortune publique et sur la moralité du peuple de ces malheureuses provinces. Et cependant c'est en Autriche que se publient les journaux polonais qui sont les instruments les plus actifs et les plus perfides de cette propagande détestable, c'est eux qui lui ont permis de se former et de discipliner un parti, eux qui lui prêtent aux yeux de l'Europe un masque honorable, sans qu'un gouvernement, si ombrageux d'habitude, si jaloux de poursuivre dans la presse tout ce qui contrecarre ses desseins, ait eu durant deux ans le moindre mot de blâme pour les calomnies les

plus impudentes, les injures et les excitations à la haine et au mépris, journellement prodiguées et au gouvernement ami et à un souverain allié. L'honneur des gouvernements n'est pourtant pas moins précieux que celui des particuliers, et ils doivent se montrer d'autant plus jaloux de le conserver intact, qu'il est plus intimement lié au salut des nations qui leur sont confiées. Je pense donc qu'il serait temps que l'Autriche se souvient que celui qui porte le titre et la dignité de roi de Pologne n'est pas de ceux, dont l'amitié soit sans valeur, et que l'on puisse sans inconvénient bafouer et insulter à plaisir.

Il semble qu'elle-même se soit aperçu que le foyer qu'elle allumait, pouvait ne pas être sans danger pour elle-même, et qu'elle ait en dernier lieu pris quelques précautions pour en arrêter les ravages, mais ces demi-mesures ne me paraissent pas en rapport avec la gravité des circonstances actuelles. Je pense qu'il serait opportun de réclamer de l'Autriche qu'elle voulût bien s'expliquer franchement sur la ligne de conduite qu'elle compte tenir dans la question polonaise. — Il serait important de savoir dans quelle mesure l'Autriche croit pouvoir satisfaire aux intérêts et aux vœux de ses sujets polonais, afin que si la base de ces réformes était jugée suffisante, nous puissions harmoniser nos efforts pour atteindre un but identique. — Il serait enfin important de savoir si l'Autriche dispose de moyens suffisamment efficaces pour empêcher 1^o les insultes à la personne et à la dignité de sa Majesté l'Empereur et Roi, ainsi qu'à l'honneur de son Gouvernement; 2^o pour obvier à ce que ses états ne deviennent le foyer d'une propagande révolutionnaire qui compromet le salut de toutes les provinces de l'ancienne Pologne, sans blesser toutefois les droits légitimes de ses sujets paisibles, et sans porter à leur sentiment national une atteinte dont le contrecoup se ferait immédiatement sentir par l'exaspération de ce même sentiment dans les provinces limitrophes. Nous saurons alors, si c'est par impuissance que l'Autriche a témoigné tant de tolérance pour les menées des révolutionnaires polonais, ou si c'était l'effet d'un projet prémédité, et quels seraient dans cette hypothèse les mobiles de sa conduite. Ce serait faire tort à la pénétration du cabinet de Vienne de penser qu'il ait pu attendre d'une levée de boucliers insensée, l'émancipation du Royaume et la formation d'une Pologne indépendante au détriment de la Russie, et en présence des intérêts qu'elle a dans la question polonaise et des antécédents qu'elle y a posés, il y aurait peut-être quelque ironie à lui supposer l'intention de favoriser cette éventualité. Mais si tel était cependant le sentiment de l'Autriche, qu'elle le dise clairement, mais surtout pas de ces équivoques qui ne peuvent que retarder et compromettre les fruits que Sa Majesté l'Empereur a droit d'attendre de l'impulsion qu'Il a donné aux affaires de Pologne. Ses intentions généreuses, Vous êtes, Prince, mieux à même que tout autre, de les con-

naître et de les apprécier. L'Empereur en a inauguré l'exécution en donnant au Royaume une large autonomie, base nécessaire de tout développement national, en appelant à la direction du gouvernement civil de ce pays l'éminent Polonais, dont on ne connaissait de la vie publique, que les vaillants efforts dans un moment de danger et de lutte pour revendiquer l'indépendance de la Pologne, et dont le caractère, des lumières et le patriotisme dominaient l'assurance qu'il servirait loyalement sa patrie en la guidant dans les voies d'un sage progrès.

C'est enfin l'exécution de cette même pensée que l'Empereur a daigné me confier en m'appelant à la lieutenance du Royaume. Pour obéir à ses ordres j'ai dû m'arracher à bien des liens qui m'étaient chers et recommencer un genre de vie auquel j'étais jusque là étranger. Je suis accouru emmenant ma famille au moment où un premier attentat semblait remettre en question tout ce qui venait d'être arrêté.

Je ne regrette aucun de ces sacrifices; bien au contraire, je me suis raffermi dans mon devoir à raison même des difficultés qu'il me présente; mon amour et mon dévouement pour la nation polonaise s'est accru des dangers dont je la vois menacée, et je me suis senti plus pénétré de ma mission à mesure que j'en ai mieux connu la grandeur et la sainteté.

Aussi la pensée m'est-elle insupportable que cette mission puisse être arrêtée par une répression devenue nécessaire, mais par laquelle une jeunesse pleine d'avenir peut être décimée et qu'elle n'aboutisse qu'à envenimer le ressentiment de deux peuples entre qui mon cœur se partage. Cependant ma douleur doublerait encore, si cet échec nous venait du dehors et qu'une politique tortueuse vint se mettre au travers du jeu de nos institutions, de l'essor de nos progrès et de notre espoir de conciliation. Nous ne souffrirons pas que l'Autriche vienne continuer le massacre de Polonais sur notre propre territoire et avec nos propres baïonnettes. L'honneur de la Russie, le mien propre y sont également engagés, ils doivent être satisfaits.

Veillez, Prince, soumettre ces considérations à Sa Majesté l'Empereur et prendre Ses ordres à cet égard.

IV. MÉMOIRE AU CHANCELIER PRINCE GORCZAKOW⁸⁸

6 janvier 1864

Le moment présent est des plus importants, et des décisions que va prendre le Cabinet de S^t Pétersbourg, dépendent les éventualités de l'avenir, dont il pourrait être l'arbitre.

⁸⁸ Nota własnoręczna Enocha u wstępu: Copie d'un mémoire dicté à Paris... et remis par moi au chancelier prince Gortchacow à Darmstadt le 15 octobre 1864. — Le ressentiment, la haine pourrait-on dire, pour l'Autriche en ce moment, ressen-

Les fautes multiples commises dans ces derniers temps par l'empereur Napoléon, des entreprises considérables commencées et laissées inachevées, la guerre du Mexique, les autres expéditions lointaines, et surtout et avant tout sa malencontreuse intervention dans la question polonaise, le puissant réveil enfin de l'esprit public en France, le mettent dans une situation difficile dont il faut sortir à tout prix. D'autre part, diverses questions agitent l'Europe et ne paraissent pas pouvoir rester dans le *statu quo* pendant l'année qui commence. La force des choses sollicite une solution définitive, dans un avenir prochain, pour la question italienne; l'Allemagne s'agite dans des aspirations, jusqu'ici stériles, vers l'unité dont la question des Duchés de l'Elbe constitue un des épisodes; l'agitation renaît en Hongrie; la question polonaise pour être étouffée n'en sera pas plus résolue. La solution de toutes ces questions dépend des alliances que va contracter la France, libre en ce moment dans son isolement.

Dans l'état actuel des choses il n'y a que deux voies qui paraissent ouvertes à l'empereur Napoléon: l'alliance avec la Russie ou avec la révolution. Il est facile de se jeter dans les bras de la révolution, mais elle étouffe ceux qu'elle embrasse; le souverain de la France ne l'ignore pas, il ne s'y jettera que si cette voie reste la seule chance de salut, mais alors il tentera résolument cette grosse aventure; son passé en est le garant. Est-il de l'intérêt de la Russie de l'y pousser? Ses intérêts bien entendus ne devraient-ils pas l'attirer vers l'alliance française? Telle est la question qu'il importe d'examiner.

Cette alliance me paraît contenir la solution de toutes les questions pendantes en Europe et une solution à l'avantage durable de la Russie. En effet, dans les circonstances actuelles la Russie n'a, paraît-il, également que deux voies à suivre: l'alliance avec l'Allemagne ou avec la France. Il me semble inutile de parler de l'Angleterre qui n'a jamais pratiqué et ne pratiquera jamais la fidélité qu'envers une seule alliée: elle-même. L'énergique axiome de M. Emile de Girardin⁸⁹: „Rien avec elle, rien contre elle, tout sans elle“ — devrait être enfin un des grands enseignements de l'expérience du siècle. D'ailleurs, à part les intérêts de la Russie dans l'extrême Orient pour l'avenir, qui sont opposés à ceux qu'y poursuit l'Angleterre, un intérêt majeur et immédiat sépare la Russie de la Grande-Bretagne et doit les mettre bientôt en hostilités ouvertes. Le traité de Paris enfermant à la Russie la Mer Noire, l'a rayée du nombre

timent dont j'ai pu constater la vivacité dans ma conversation avec l'Empereur ce jour là, pouvait servir de levier. Est-il permis de se servir d'un mauvais sentiment pour atteindre un but honnête?

⁸⁹ Główny publicysta tej doby († 1881).

des puissances maritimes. On cesse d'être puissance maritime quand on cesse d'avoir le moyen d'exercer les escadres pendant l'année entière. Cet exercice n'est possible dans la Baltique que pendant quatre mois et l'envoi ultérieur des flottes dans les mers éloignées du littoral de l'Empire les rend dans un moment donné inutiles pour la défense, dangereuses pour leur sécurité. Une flotte dans ces conditions est un fardeau. La Russie, riveraine de tant de mers, est une grande puissance maritime en vertu d'un décret de la Providence. Ces sortes de décrets ne sauraient être abrogés pour longtemps par des traités, fussent-ils signés à Paris. Le traité dont il s'agit n'a été fait au fond qu'en faveur de l'Angleterre, seule intéressée à le maintenir. La Russie ne saurait le tolérer longtemps; les hostilités entre la Russie et l'Angleterre me paraissent donc une des prochaines éventualités de l'avenir.

Quant à l'Allemagne, c'est un pays habité par différents peuples parlant tous différents idiômes allemands sans constituer, pour cela, une nation homogène; aujourd'hui un peuple allemand n'existe pas. Ils tendent vers une entière cohésion, mais la différence des dogmes religieux, des moeurs, des usages, des traditions, des intérêts locaux et, avant tout, l'existence dans la confédération d'un Gouvernement qui doit chercher toujours son salut dans la pondération des intérêts tantôt slaves, italiens et magyares, tantôt allemands et, en définitif, plutôt slaves, italiens et magyares qu'allemands — peut empêcher de longtemps cette unité tant désirée. L'idée en elle-même n'est certes pas sans avenir; j'ai toujours pensé qu'il sera donné à la belle civilisation allemande de résoudre, dans cette voie, l'important problème de la compatibilité de l'unité de l'Etat avec la véritable décentralisation, mais il est à craindre que l'Allemagne ne soit condamnée encore longtemps à l'immobilité et l'impuissance dans des agitations intestines. Serait-ce là une alliance désirable pour un grand pays? L'expansion allemande dans les pays slaves est une nécessité de la pléthore de sa population. Aussi la voit-on constamment pousser ses conquêtes pacifiques vers la Pologne et l'empire de Russie. Ses intérêts sont donc diamétralement opposés à ceux de l'Empire.

Des considérations bien autrement graves rendent l'Autriche l'ennemie naturelle de la Russie. Cette société en commandite qui est ni un pays, ni une nation, mais une agrégation de petits états principalement slaves, n'a d'existence possible qu'autant qu'elle parvient à empêcher la Russie d'atteindre à cette suprématie slave qui constitue son rôle naturel. Tous les intérêts séparent l'Autriche de la Russie et la rendent forcément son ennemi. Il serait inutile de développer et de justifier cette assertion, car ce serait vouloir enseigner l'histoire contemporaine. On ne saurait cependant, tout en laissant de côté le triste épisode de la guerre de Crimée, passer sous silence la conduite de l'Autriche lors que l'empereur Ale-

xandre, après l'émancipation de vingt deux millions de serfs, tenta l'émancipation politique de son vaste Empire par la régénération de la Pologne dont l'hostilité intermittente paralysait l'essor. Or ⁹⁰, c'est à cette époque que parurent en Autriche les journaux polonais qui furent les instruments les plus actifs et les plus perfides d'une propagande insurrectionnelle détestable; ce sont eux qui lui ont permis de se former et de discipliner un parti; eux qui lui prêtent aux yeux de l'Europe un masque honorable; c'est la presse autrichienne qui, après avoir systématiquement dénaturé et calomnié tous les actes du Gouvernement russe en Pologne, a servi de „Moniteur“ à l'insurrection pour publier ses mots d'ordre, ainsi que ses bulletins. C'est par les frontières de l'Autriche que sont arrivés en Pologne les Langiewicz et la plupart des autres émigrés qui se sont mis à la tête des bandes insurrectionnelles, ainsi que la presque totalité des armes à feu dont elles ont pu disposer. Des bureaux d'enrôlements ont fonctionné publiquement à Cracovie et à Leopold, un grand nombre d'étudiants, ainsi que des jeunes gens de diverses conditions, se sont équipés et ont passé la frontière sans éprouver de la part de leur Gouvernement le moindre obstacle sérieux. Aujourd'hui même, fidèle à son double rôle, le Gouvernement autrichien déclare supprimer pour trois mois le journal le „Czas“ qui avait préparé et formé l'insurrection de Pologne, et simultanément on voit apparaître le même journal avec la même rédaction, mais plus violente encore et plus calomnieuse envers la Russie, avec le seul titre de „Czas“ changé en titre „Chwila“. Ses agents s'efforcent activement, à Paris, à l'heure qu'il est de ranimer les espérances défaillantes des meneurs de l'insurrection polonaise. Il ne peut en être autrement.

Le principe nouveau, dont l'avènement dans la politique de l'Europe semble constituer le fait capital de notre époque, celui du respect des nationalités, ne rencontre dans son application en Russie qu'une seule difficulté sérieuse c'est la question polonaise; et l'on sait avec quelle largeur de vues, quelle droiture et quelle fermeté, l'empereur Alexandre s'est décidé en 1862 à aborder ce problème épineux.

Le Gouvernement autrichien pouvait-il adopter une semblable ligne de conduite envers ses sujets Polonais? Et même en eût-il la ferme volonté, lui eût-il été possible de la réaliser en présence de la multitude et de la variété des races qui peuplent son empire et aux intérêts desquelles il eût fallu également donner une satisfaction assez complète? Il était certes plus facile et plus profitable de contrecarrer les sages projets

⁹⁰ Całe ustępy tego memoriału są dosłownym powtórzeniem przedłożeń, które miał uczynić w. ks. Konstanty pod tym samym adresem w początkowej fazie powstania.

de la Russie et de maintenir les liens polonais qui embarrassent la marche d'une puissante rivale en vue des éventualités de la question d'Orient. Il serait curieux qu'une pareille conduite fût couronnée d'un plein succès en ramenant la Russie à la politique stagnante et dans l'état actuel des choses en Europe funeste, des alliances allemandes dont l'habileté du Cabinet Impérial a réussi à affranchir la Russie.

D'autre part on ne saurait plus nier un fait dont l'importance domine toute cette situation; c'est que si la politique de la France devient franchement révolutionnaire, elle favorisera nécessairement, en Pologne, le parti de la révolution. Tant que ce parti aura un tel auxiliaire, on pourra bien le mettre en déroute sur les champs de bataille, on pourra bien le renverser du pouvoir toutes les fois qu'il sera parvenu à l'escalader, mais on ne l'aura jamais définitivement vaincu. Le bon ordre sera impossible en Pologne, l'anarchie y relèvera perpétuellement la tête. Toute tentative de la régénérer sera vouée à un irrémédiable avortement. C'est donc dans une entente avec la France qui n'a point d'intérêts contraires à ceux de la Russie et qui dans sa position actuelle a besoin de la Russie, qu'il faut chercher l'aplanissement des difficultés pendantes. Il ne faudrait pas croire qu'une alliance franco-russe serait par son impopularité impossible en France, car dans ce pays, si presque tout le monde — il faut l'avouer — est pour les Polonais, tout le monde également — on ne saurait le nier — est contre la guerre. Une alliance franco-russe devrait-elle être envisagée en Russie comme contraire à l'honneur national? Je ne le pense pas, si le Gouvernement dirige l'opinion au lieu de subir les exigences irréfléchies d'un journalisme au maillot. Sans doute l'intervention de la France dans la question polonaise était maladroite, blessante, attentatoire à la dignité de la Russie, mais l'Autriche n'est-elle pas intervenue également? Or, au point de vue de l'honneur national (l'isolement étant désavantageux), qu'est-ce qui est préférable? une alliance avec la France qui n'a retiré de son intervention dans la question polonaise qu'un éclatant échec et des difficultés intérieures; ou bien avec l'Autriche qui, après avoir soufflé, favorisé et créé presque l'insurrection polonaise, s'est autorisée de cette même insurrection pour humilier la Russie. Au point de vue de l'honneur national la question polonaise n'est donc pas un empêchement à l'alliance franco-russe. Cette question ne l'est pas davantage à d'autres points de vue. L'alliance franco-russe présuppose implicitement une solution quelconque de la question polonaise. Vouloir faire quelque chose pour la Pologne, parce que la France, voire même l'Europe tout entière, interviennent en sa faveur, serait inadmissible; on ne transige point sur les questions d'honneur. La Russie peut rester grande et puissante tout en perdant une province par la force; elle ne saurait accorder, sans déchoire, aucune concession à la menace. Mais la menace n'existe plus; intervention

s'est évanouie en vaines fusées; il n'en reste qu'un triste échec pour l'Occident. Se refuser donc actuellement à rechercher la solution de la question polonaise, solution exigée impérieusement par les plus chers intérêts de la Russie; s'y refuser, dis-je, parce que l'étranger s'en est mêlé, ce serait faire changer de nature de l'échec infligé à l'Occident et le métamorphoser en succès. Quels sont les intérêts de la Russie dans la question polonaise?

Aucun homme de bonne foi ne se méprend aujourd'hui sur la nature du régime suivi en Pologne par le maréchal Paskiewitch qui, pendant un quart de siècle, a constamment travaillé à la démoralisation, à la désorganisation de ce pays. De toutes les forces organiques d'une société il n'en a laissé debout qu'une seule: la force matérielle, la force brutale. Tous les appuis moraux ont été ébranlés. La religion, par l'absence des chefs de l'église locale, des évêques; l'instruction publique, par un manque à peu près complet d'enseignement élémentaire, par l'absence de tout enseignement supérieur, par un plan d'enseignement secondaire tellement défectueux qu'on pouvait le croire imaginé pour tuer l'intelligence de ceux qui en seraient doués; le respect de l'autorité et la moralité des employés qui sont liés si étroitement, que l'un est presque la conséquence de l'autre, par des nominations qui ne pouvaient inspirer que le mépris ou le dégoût pour les individus nommés, la haine pour celui qui les avait appelés à leurs fonctions. Un tel régime ne pouvait amener que la pourriture, la désorganisation, et il l'a fait. Aussi des hommes de bonne foi attribuèrent-ils principalement à ce régime le désordre dans les idées et dans les actions qui se manifesta en Pologne dès 1861. A ce point de vue, la disparition des abus qui avaient engendré le mal, leurs paraissent être le remède naturel et efficace du mal. Ils espéraient fermement qu'avec l'inauguration d'un régime équitable et honnête, le ferment de discorde et de haine finirait par disparaître et que les deux branches d'une même race dont l'avenir n'est grand qu'au prix de leur conciliation, pourraient se développer parallèlement, chacune dans sa voie propre, liées l'une à l'autre par des intérêts solidaires et par une commune et indissoluble destinée. C'est ce qui constituait le système appelé celui du marquis Wielopolski.

Cet espoir était une erreur; ces hommes n'avaient pas apprécié suffisamment l'action trentenaire corrosive et flétrissante du régime Paskiewitch. L'octroi des plus sages institutions, les mesures les plus équitables et les plus généreuses, la politique la plus largement réparatrice, sont venues se briser contre l'abrutissement des masses et l'abaissement des caractères ou le manque de sens politique des classes élevées. Coupables d'avoir cru impossible la victoire de la folie sur la raison, des hommes profondément dévoués à leur souverain sont réputés traîtres.

On calomnie ordinairement, quand on n'est pas assez mûr pour juger. L'impuissance probable pour l'avenir de ces victimes d'une généreuse erreur n'est pas le moindre dommage causé à la Russie par son régime de 1830 en Pologne. Quoiqu'il en soit, leur système est bien mort, et la question polonaise ne saurait aujourd'hui être résolue qu'à condition d'être scindée.

Des considérations supérieures à celles de la politique, des considérations d'humanité, font un devoir au Gouvernement de paralyser l'action polonaise ou polonisante de l'élément polonais partout où il ne constitue qu'une infime minorité, et d'empêcher cette minorité de jeter dans les aventures des populations qui pourraient et devraient rester paisibles et désintéressées. Telle est la position dans les provinces occidentales dont la conservation d'ailleurs est d'une importance vitale pour l'Empire. Cette idée paraît avoir été composée en Russie; c'est à elle qu'il faut probablement attribuer ce qu'on est convenu d'appeler le système Murawieff, c'est-à-dire l'annihilation de la race polonaise dans les provinces occidentales de l'Empire. Mais, si le principe est juste et s'il est indispensable de l'appliquer, la manière dont on veut le faire triompher paraît être aussi exagérée que funeste pour l'avenir de l'Empire. Laisser dans ses limites une noblesse polonaise systématiquement ruinée, méthamorphosée en prolétariat, c'est inoculer à l'Empire le mal le plus dangereux. Les déportations dans les différents gouvernements de la Russie déposent dans le cœur même de l'Empire l'embryon d'une maladie dont l'effrayant danger n'apparaîtra au grand jour que lorsque la disparition du cauchemar de la question extérieure fera évanouir les passions factices du moment, et que la Russie, n'ayant plus besoin de bonder l'étranger, se recueillera sur ses questions intérieures. Puisse le Gouvernement ne point s'apercevoir alors qu'emporté dans une lutte indigne de la Russie, il escomptait son avenir.

Le système Mourawieff se comprend très bien; il semble mener directement au but qu'on se propose et dont on ne saurait nier aujourd'hui l'inexorable nécessité. Il trouve des circonstances atténuantes dans la chaleur de l'action d'une lutte impie, provoquée, il est vrai, par une nation infortunée, mais provoquée au moment même où la généreuse initiative d'un Empereur, auquel l'histoire décernera le titre glorieux de Souverain — honnête homme, mettait fin à ses malheurs; d'une lutte exaltée par un système de calomnies inouïes contre la Russie, propagées dans toute l'Europe d'après les feuilles autrichiennes de Cracovie et de Léopol, par la presse de tous les pays soudoyants l'émigration polonaise et le parti révolutionnaire; d'une lutte exaltée, surtout par cette funeste intervention diplomatique qui ne devait et ne pouvait aboutir qu'à étouffer dans leurs germes les sentiments justes et équitables de la Russie libérale d'Alexandre II envers la Pologne, toute aspiration généreuse ayant

nécessairement dû céder à l'exaspération de l'honneur national. Mais ce mode de répression, tel qu'il est exercé aujourd'hui, à part les dangers signalés pour la Russie, ne saurait être érigé en système, quand même les prévisions d'un avenir plus ou moins éloigné ne feraient une loi au Gouvernement d'en abandonner la poursuite. Il ne saurait l'être, car il est, j'en suis convaincu, odieux au Souverain dont la mission réparatrice et vraiment libérale s'est traduite, dès le début de son règne, par des mesures législatives qui constitueront par leur portée les actes les plus mémorables de l'histoire contemporaine. Il est contraire à la douceur native du caractère slave en général, contraire au génie libéral de la Russie qu'il faut bien se garder de confondre avec la nature de ses gouvernements passés et dont elle a eu raison de subir, malgré ses aspirations, l'inflexible loi; car la grande vertu du respect de l'autorité qui, ayant toujours manqué à la Pologne, l'a perdue, érigée en dogme en Russie, fit sa grandeur et sa force.

L'extermination d'une race aujourd'hui, quand même elle serait possible dans un état avancé de la civilisation moderne (ce qui nous paraît fort douteux) ne saurait être justifiée que si elle constituait l'unique moyen d'atteindre un but imposé par l'humanité. Or, dangereuse pour l'avenir de l'Empire, impossible dans l'état de la civilisation européenne, incompatible avec le génie libéral de la Russie, odieuse aux aspirations élevées de son Souverain, l'extermination de la race polonaise, dans les provinces occidentales n'est pas le seul et par conséquent le suprême moyen de paralyser les menées de cette race, peu nombreuse, au détriment des populations paisibles de ces contrées. Elle peut être refoulée ailleurs par des moyens qu'une administration perfectionnée met aujourd'hui à la disposition d'un gouvernement habile.

Dans cet ordre d'idées et à l'aide même du Royaume de Pologne une sage politique peut concilier d'une manière définitive et durable les exigences de l'humanité avec les intérêts de la Russie. Il suffirait, pour cela, d'appliquer au Royaume de Pologne un système diamétralement opposé à celui qui devrait être suivi dans les provinces occidentales de l'Empire. Ceci posé, abroger l'absurde loi de 1836 sur le changement de domicile du Royaume et de l'Empire en y substituant une loi qui ouvrirait toutes grandes les frontières des provinces pour passer dans le Royaume et fermerait hermétiquement au contraire celles du Royaume pour passer dans les provinces. Cela fait, laisser au libre arbitre des Polonais dans les provinces le choix d'une nationalité; ils seraient obligés de se décider à être Russes ou Polonais. S'ils optaient pour la nationalité polonaise, s'ils tenaient à jouir pour leurs enfants d'une éducation polonaise, pour eux-mêmes des bénéfices d'une administration polonaise, ils seraient tenus de se défaire de toute propriété dans les provinces et de passer



corps et biens définitivement dans le Royaume, car telle devrait être la condition, *sine qua non*, d'un passage des provinces dans le Royaume.

Simultanément, une série de mesures administratives et économiques devrait faciliter aux Polonais des provinces leur expropriation dans ces contrées et le transfert de leurs fortunes dans le Royaume, tout en donnant le moyen aux Russes de devenir propriétaires à la place des émigrants, ce qui est possible sans recourir au budget. Un échange de toutes les donations russes dans le Royaume de Pologne contre des biens-fonds situés dans les provinces serait un premier pas utile dans cet ordre d'idées. De cette façon l'élément polonais des provinces affluerait tout naturellement dans le Royaume, où, une fois refoulé, il cesserait à tout jamais, et quel que puisse être son esprit de conduite ultérieure, d'être un danger réel pour l'Empire, car la question polonaise ne sera grave que tant que l'avenir des provinces pourra être solidarisé avec l'avenir du Royaume. Comme nous l'avons dit, toute immigration des Polonais dans les provinces devrait être rendue impossible.

Une grave objection pourrait être faite à ce système. Serait-il possible au gouvernement d'être polonais dans le Royaume et russe dans les provinces? Ne serait-il pas impossible de faire marcher de front et en paix deux éléments qui s'excluent. Le refoulement systématique de l'élément polonais des provinces n'ébranlerait-il pas les rapports du Gouvernement avec la population du Royaume?

Je ne le pense pas, si ce refoulement est fait vite et bien; et il peut s'effectuer avec célérité, comme je pense pouvoir vous le démontrer. Mais s'il devait en être ainsi, si les deux tâches contraires, dont il s'agit, devaient nécessairement s'exclure entre les mains d'un seul et même gouvernement, je préférerais, je l'avoue, l'octroi d'une indépendance absolue du Royaume par la Russie à l'abandon du système dont je viens de parler. Je ne crois pas à la nécessité de cette indépendance, au point de vue polonais elle pourrait être funeste à ce pays; la géographie qui régit la politique, l'a fatalement condamnée à suivre les destinées de la Russie ou de l'Allemagne. L'indépendance pour la Pologne pourrait bien aboutir, dans un avenir plus ou moins éloigné, à un quatrième et définitif partage. Ces considérations n'existent pas au point de vue russe. En quoi l'existence d'une petite Belgique polonaise pourrait-elle porter ombrage à l'Empire? En ce que cette Belgique s'efforcerait de devenir un Piémont? Cette hypothèse est probable, mais au détriment de qui? Ce n'est pas au détriment de l'Empire, l'élément polonais une fois élagué des provinces; ce ne serait donc qu'au détriment de la Prusse et principalement de l'Autriche.

Qu'il me soit permis ici de faire une observation qui me paraît la clef de la question polonaise et sur laquelle je ne saurais assez insister,

observation qui, j'en ai la ferme conviction, en résume tout le passé comme tout l'avenir.

C'est qu'une même idée politique doit régir Varsovie, Cracovie et Léopol. Forcément la Galicie doit être à la Russie ou le Royaume de Pologne à l'Autriche. Et si cette assertion n'est pas admise comme un aphorisme fondamental et indiscutable après tous les mouvements révolutionnaires qui se sont succédés en Pologne depuis 1795, c'est qu'il faut admettre, que l'expérience n'est qu'un vain mot et que la clarté du jour équivalait aux ténèbres.

L'Empereur Nicolas, pour lequel la postérité sera plus équitable, sous beaucoup de rapports, le comprenait parfaitement. Le retour du duché de Halicz à l'Empire dont il avait été un fief, fût son idée à lui. Et si ce retour n'eût pas lieu en 1849, c'est qu'alors le chevalier fit tort au Souverain, et que d'ailleurs le procédé lombardo-savoisien n'était pas encore inventé. L'occasion dont l'Empereur Nicolas dédaigna de profiter se représente aujourd'hui renforcée de toute l'ingratitude de l'Autriche, de tout le poids d'une inexorable nécessité imposée par les récents événements en Pologne. Il ne dépend aujourd'hui que du Cabinet de S-t Pétersbourg de donner la possibilité à la France de revenir à la politique traditionnelle de Henri IV et de Louis XIV à laquelle tout l'y ramène. La force des choses sollicite une solution définitive de la question italienne. Je ne suis point du nombre des admirateurs ni de son origine, ni de ses phases. Je crois fermement que les nations comme les individus ne sont viables que par leur propre force, que par leur valeur intrinsèque. La protection n'engendre que des existences difficiles et factices, car on a beau faire, pendant et après les orages, chaque chose flotte d'après son propre poids. Les opérations césariennes donnent rarement la vie dans la nature. Aussi toujours et partout suis-je un ennemi déclaré de toute intervention étrangère, mais quoiqu'il en soit le royaume d'Italie, tel qu'il est, est un fait accompli. La Russie l'a reconnu. Elle est logiquement tenue de prêter la main à l'achèvement de l'oeuvre et son intérêt l'y convie.

L'entente franco-russe donne la Galicie à la Russie. La partie ruthénienne avec Léopol, c'est-à-dire les deux tiers, redeviendrait partie intégrante de l'Empire, le dernier tiers catholique avec Cracovie pourrait être enclavé dans le Royaume. La même idée politique régnerait à Varsovie, à Cracovie et à Léopol; le but serait atteint; l'ère des commotions dangereuses définitivement close.

La constante rivale et ennemie de la Russie, l'Autriche, abaissée par cette solution simultanée des questions italienne et polonaise, le principal empêchement à l'unité rêvée par les Allemands disparaît. Cette unité devient réalisable dans la mesure du possible au profit de la plus

grande nation allemande — la Prusse. Parvenu à de si hautes destinées, l'empire prusso-allemand saura bien défendre le Grand-Duché de Posen contre les tentatives du nouveau Royaume de Pologne, si toutefois il ne préfère, ce qui est probable en présence de ses destinées nouvelles et par la logique des tendances unitaires, joindre à ce Royaume les parties peu considérables du Grand-Duché qui ne sont pas encore germanisées.

Auprès de ces résultats qu'il ne tient qu'à la Russie de réaliser, que devient le fantôme d'un Piémont polonais? et que d'immenses résultats pour l'Empire! Son ennemie dans le passé et dans l'avenir réduite à l'impuissance; la Russie d'Alexandre II redevenant par l'autorité morale et l'éclat de l'opinion publique, ce qu'elle n'était du temps de l'empereur Nicolas que par la force la première des puissances; son crédit rétabli; la question financière résolue; la source d'une faiblesse intermittente disparue à tout jamais. La Pologne reconstituée de cette façon offrirait-elle d'emblée des garanties d'une existence calme et prospère? Lasse de ses chimères reconnaîtrait-elle la magnanimité du Souverain, auquel elle devrait cette fortune inespérée? Après les expériences faites il serait téméraire de l'assurer, imprudent de le promettre, mais toutes ces combinaisons réalisées, de deux choses l'une: ou la Pologne resterait calme à tout jamais et dans cette hypothèse cette grave question serait définitivement résolue à la gloire impérissable de la Russie, ou bien réfractaire à son propre bien, la Pologne continuerait ses errements anarchiques et dans ce cas la Russie serait désintéressée. Le Royaume reculerait dans la civilisation, tandis que l'Empire y continuerait sa marche ascendante. Le seul résultat, dans cette hypothèse, c'est que l'équilibre finirait par se déplacer, et les tristes phases du siècle dernier, ainsi que les déplorables résultats qui s'en suivirent, ne sauraient plus se répéter, car ce qui a fait le malheur de ces temps néfastes ce n'est pas le partage de la Pologne, mais l'absorption d'un peuple plus civilisé par un peuple qui l'était moins.

Dans les deux hypothèses la Russie libre de toute entrave poursuivrait ses hautes destinées dans le monde slave, et par le monde slave qui seul y mène dans la question d'Orient.

Je viens de toucher au mot du problème, à ce mot magique qui constitue le fond de l'avenir des peuples, l'unique moyen de grandeur et en même temps le but définitif: la civilisation.

La Russie est puissante; sa puissance est telle, qu'elle peut même rester isolée. Seule contre tous, elle peut s'assurer aujourd'hui une victoire éphémère que donnent parfois également le génie de la création et celui de la destruction. Au début de ce siècle on vit une grande nation offrir en holocauste à la victoire la capitale séculaire d'un vaste Empire. Dans cette oeuvre d'Érostrate la Russie peut aller plus loin; après avoir brûlé Moscou elle peut aujourd'hui anéantir son autorité morale en exterminant

la race polonaise et maintenir pour un temps sa suprématie matérielle envers et contre tous. Mais en de telles entreprises, si Dieu donne l'espace, il garde la durée. Il y a huit siècles à l'aube du christianisme dans les pays slaves, un grand empereur allemand, un Othon, vint de sa personne à Gnesne offrir à un petit prince slave la couronne royale avec la souveraineté sur les contrées avoisinantes, à condition qu'il en exterminerait toutes les peuplades slaves. Boleslas le Brave [Chrobry], premier roi de Pologne, accepta l'offre et consumma le sacrifice. L'histoire aujourd'hui garde à peine le souvenir de l'origine des contrées saccagées par Boleslas; elles ne profitèrent point à la Pologne et constituent depuis des siècles la propriété des Allemands.

V. PROJEKT ROZWIĄZANIA KWESTII POLSKIEJ PO UPADKU
POWSTANIA 1863/4 ⁹¹

L'insurrection de Pologne est réprimée; la tâche du Gouvernement consiste actuellement à empêcher le retour possible d'événements aussi funestes aux gouvernés que dangereux pour la sûreté de l'Etat.

Pour atteindre ce résultat la force ne suffit plus; ce sera l'oeuvre de tout un système appliqué avec sagesse, constance et énergie.

Ce système, à en juger par ce que les journaux ont porté à la connaissance du public, paraît être décidé et répond au but qu'on se propose.

Il repose sur l'idée fondamentale que la question polonaise ne saurait être résolue d'une manière durable qu'à la condition d'être scindée.

En effet, des considérations supérieures à celles de la politique, des considérations d'humanité font un devoir au gouvernement de paralyser l'action polonaise ou polonisante de l'élément polonais partout où il ne constitue qu'une infime minorité et d'empêcher cette minorité de jeter dans des aventures des populations qui pourraient et devraient rester paisibles et désintéressées.

Telle est la position dans les provinces occidentales dont la conservation d'ailleurs est d'une importance vitale pour l'Empire. Par contre, le Royaume de Pologne peut et doit rester Pologne.

Il le doit, car l'enseignement de l'expérience est là pour démontrer que l'idée d'annihiler ou de dénationaliser une population compacte et homogène de 5 000 000 d'hommes est du domaine de la rêverie.

L'état actuel du monde refuse, pour ⁹² une entreprise pareille ⁹³, un des agents indispensables — le temps, or, le temps ne respecte que ce qu'il a fondé.

⁹¹ Autograf i dwie kopie z uzupełnionymi akcentami. Odmiany w koncepcie zaznaczono w odsyłaczach.

⁹² Pierwotnie: à.

⁹³ Pierwotnie: semblable.

Le Royaume de Pologne peut rester polonais, car la question polonaise réduite aux limites de 1815 cesse d'être un danger et devient presque indifférente à la Russie. Elle ne restera grave et dangereuse que tant que l'avenir des provinces pourra être solidarisé avec celui du Royaume ⁹⁴. Dans ce système la tâche importante consiste à élaguer des provinces l'élément polonais. Mais, dans l'accomplissement de cette tâche, deux graves écueils devraient être évités: la ruine totale des propriétaires, en premier lieu, car la révolution ⁹⁵ ne recrute que parmi les déclassés; or, laisser dans les limites de l'Empire une noblesse polonaise, l'élément le plus civilisé des provinces, métamorphosé en prolétariat, ce serait inoculer à l'Empire le mal le plus dangereux et faire les affaires de la révolution cosmopolite qui mène déjà tous les Etats de l'Europe.

Ruiner d'ailleurs systématiquement la ⁹⁶ classe des propriétaires, ce serait ruiner la propriété elle-même et, par là, compromettre presque toute la matière imposable, toutes les ressources de l'Etat.

Et cette observation dont la gravité extrême ne saurait être contestée, s'applique aussi bien aux provinces qu'au Royaume de Pologne.

Dans cet ordre d'idées et à l'aide même du Royaume de Pologne une sage politique peut concilier d'une manière durable ⁹⁷ les exigences de l'humanité avec les intérêts de la Russie.

Il s'agirait pour cela:

1) de refouler tout l'élément polonais des provinces dans le Royaume par des moyens qu'une administration perfectionnée met aujourd'hui à la disposition d'un Gouvernement habile;

2) d'aider la grande propriété dans le Royaume qui ne saurait plus se maintenir à se transformer en propriété moyenne, c'est-à-dire cet élément important qui exclut les grandes influences, objet d'ombrage justifié pour le gouvernement, et ⁹⁸ ne représente que des idées d'ordre et de conservation — garantie certaine de la stabilité de l'Etat.

Mais pour aider:

1) la population polonaise à vendre ses terres dans les provinces;

2) la population russe à les acquérir;

3) la grande propriété du Royaume à liquider ⁹⁹, avec la possibilité de rester propriété petite ou moyenne, des ressources considérables sont nécessaires et ici se présente le second écueil dont il est question plus haut et que représentent les intérêts du budget.

⁹⁴ To zdanie dopisane w koncepcie na marginesie.

⁹⁵ Pierwotnie: tout homme déclassé.

⁹⁶ Przekreślono w koncepcie: toute.

⁹⁷ Pierwotnie: définitive et dur(able).

⁹⁸ Pierwotnie: peut rester.

⁹⁹ Pierwotnie: être expropriée.

Il ne faut pas que les ressources de l'Etat, dont la Russie a le plus impérieux besoin dans sa phase ascendante si vigoureusement imprimée par son Auguste Souverain, pour ses chemins de fer, ses grands travaux publics, ses tribunaux, son système pénitentiaire ¹⁰⁰ etc. etc., il ne faut pas, disons-nous, que ces ressources soient détournées de ces destinations indispensables pour être affectées à une oeuvre qui, toute importante qu'elle est, n'est qu'une oeuvre négative.

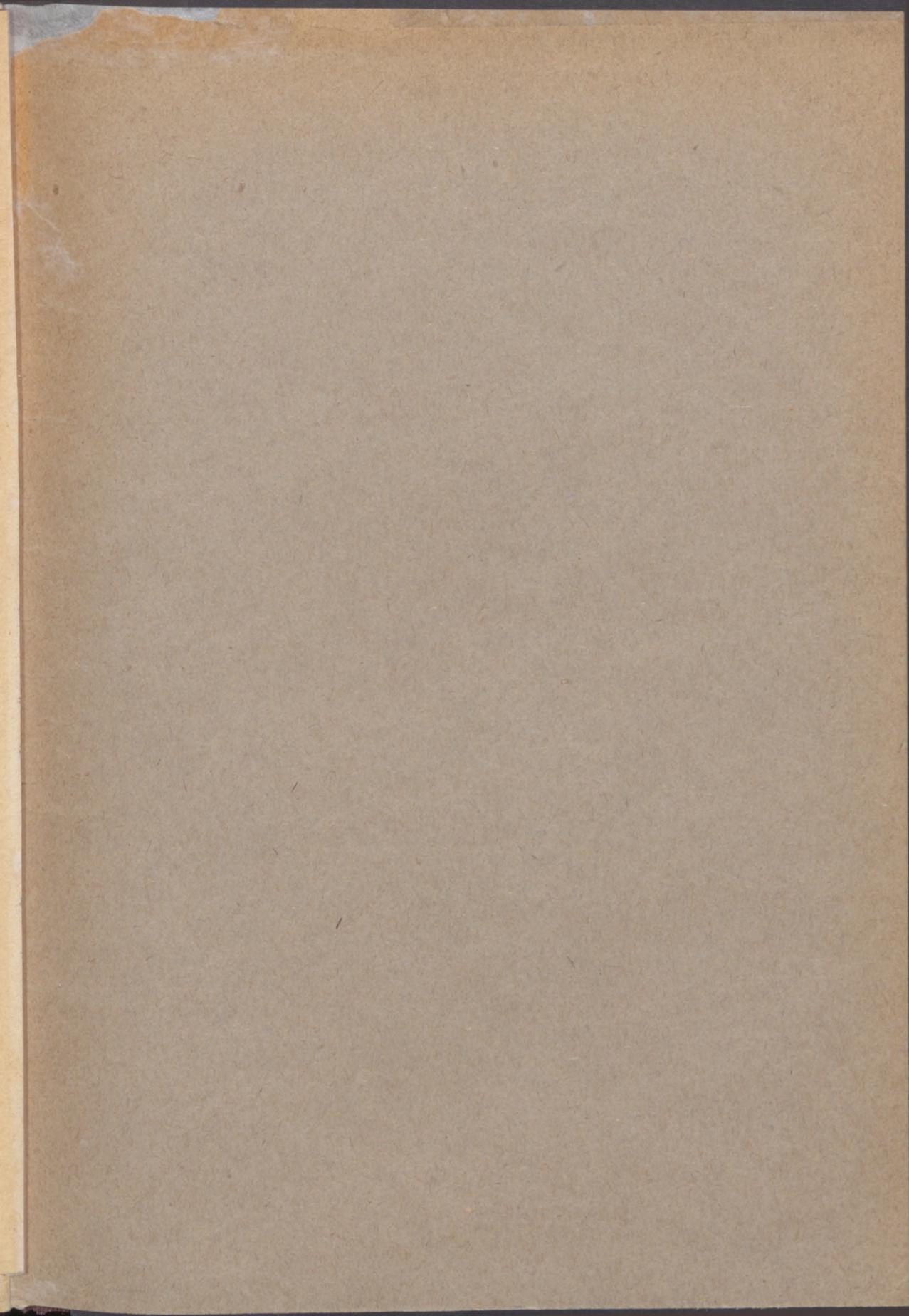
Ce second écueil peut être évité au moyen ¹⁰¹ de cet agent fécond que les progrès de la science économique mettent au service des gouvernements, par l'intermédiaire de l'industrie privée combinée avec la force de l'association, et c'est une série d'institutions économiques dans ce sens que nous aurions l'honneur de proposer, si l'idée mère de ces lignes obtenait une Auguste Sanction.

¹⁰⁰ Pierwotnie: ses prisons.

¹⁰¹ Pierwotnie: par l'intervention.

3.40.

290238



3.40

290238

Biblioteka Główna UMK



300021517649